



reste le pionnier

Essayez ses nouveaux modèles

GARAGE VALAISAN

Kaspar Frères, SION
Tél (027) 2 12 71

P 2849 S

Le Confédéré

QUOTIDIEN

ÉDITE PAR LE PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

CARROSSERIE



TORSA

TRAVAUX GARANTIS 6 MOIS
SIERRE SION VIÈGE

ÉDITORIAL

La fonction de juge de commune

par Me Victor DUPUIS



LE PUBLIC ne connaît pas, d'une façon très précise, les compétences de celui que l'on appelle le juge de commune. C'est une fonction considérée, en général, comme humble et mineure, mais qui remplit cependant, sur le plan social, un rôle considérable en raison précisément des incidences qu'elle peut avoir sur les relations entre les particuliers de la cité. Le juge de commune — ainsi que le vice-juge — est nommé tous les quatre ans par les électeurs en même temps que les conseillers communaux.

Sa mission essentielle consiste à concilier les parties en présence qui sont sur le point de commencer un procès. Sa mission conciliatrice est donc une mission de PAIX, au premier chef. Il devra faire comprendre aux parties en cause les aléas d'un procès éventuel et déployer ses efforts pour trouver un arrangement qui éviterait une procédure longue et coûteuse.

Premier échelon de l'appareil judiciaire, il aurait donc pour but primordial à ne pas donner « du pain sur la planche » aux instances supérieures de juge d'instruction ou du tribunal de district et d'arrondissement.

Les procès les plus modestes — comme aussi les plus importants — aussi bien sur le plan pénal que civil doivent passer par les tentatives de conciliation, notamment les affaires d'injures et de diffamation.

Le juge peut faire comprendre aux intéressés — s'ils ne sont pas eux-mêmes conseillés d'une façon « tortueuse » — les risques d'un procès, car cela est la caractéristique de tous les procès du monde. Il n'y a pas de cause gagnée d'avance car, dans ce domaine, les surprises sont toujours possibles !

EN GÉNÉRAL, une certaine concession est faite par les plaideurs et le juge de paix est heureux lorsqu'après des discussions souvent âpres et violentes, un « climat » d'harmonie s'est enfin rétabli et le protocole signé, avant d'aller boire ce que l'on appelle le « verre d'amitié ».

Donc le juge de paix tente la conciliation et ne juge pas, sauf dans les cas très rares où le litige est porté devant lui comme instance judiciaire proprement dite, c'est-à-dire lorsque la somme litigieuse est inférieure à 200 francs.

Là encore il est rare que les parties ne finissent pas par accepter une solution de compromis.

Le proverbe dit : « Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès. » Cela ne signifie pas sans doute que la partie de mauvaise foi éventuelle pourra se retrancher derrière cet axiome évident pour échapper à ses obligations précises.

Mais, dans l'ensemble, le proverbe anti-que conserve toute sa valeur morale. De droit, le juge de commune fait encore partie de la Chambre pupillaire qui doit protéger les intérêts des personnes sous tutelle qui ne peuvent pas gérer, elles-mêmes, leurs propres affaires.

Enfin, le juge de commune ou de paix délivre les attestations d'hérédité nécessaires pour les liquidations de successions, les ventes d'immeubles appartenant à une héritière et déterminant le nombre et le nom des héritiers intéressés, dirige les enchères pupillaires ou intervient dans les partages où les cohéritiers ne sont pas d'accord pour la formation des lots, etc.

Signalons également les fonctions ingrates consistant à faire les inventaires au décès alors que ces formalités devraient être exécutées plus logiquement et, d'une manière plus efficace, par les organes du fisc...

Coup d'œil sur la vie politique, économique et sociale

Où l'infrastructure a bon dos

Si, dans l'ensemble, la situation des finances fédérales reste saine, il convient pourtant de se préoccuper du fait que les dépenses continuent à augmenter plus rapidement que les recettes. A ce train-là, il faudra inévitablement procurer de nouvelles ressources à la Confédération. Mais il est tout aussi nécessaire de persévérer dans la recherche d'économies possibles, ou tout au moins de trouver un moyen d'éviter une croissance des dépenses trop rapide. A ce propos, pour la première fois, le budget fédéral donne une classification économique des dépenses. Elle permet notamment de distinguer entre les dépenses de consommation n'ayant pas en elles-mêmes un caractère productif et les dépenses d'investissements génératrices de biens futurs. Or, il ressort du budget que les premières s'accroissent l'an prochain environ dix fois plus vite que les secondes, lesquelles restent presque stationnaires. On justifie trop souvent l'augmentation globale des dépenses en invoquant des besoins d'infrastructure. Il semble que celle-ci ait bon dos. Les dépenses d'infrastructure consistent essentiellement en investissements. Or, nous l'avons vu, ceux-ci n'ont que très faiblement augmenté. Par contre, la quasi-totalité de l'augmentation des dépenses provient des dépenses de consommation qui n'ont rien à voir avec l'amélioration de l'infrastructure. Il semble donc qu'il devrait être possible de les émonder de manière à ralentir la croissance des dépenses publiques.

Prenez soin de vos biens

De 1961 à 1966, la statistique nous apprend que le nombre des jugements relatifs à des délits contre la propriété n'a presque pas augmenté. Si l'on tient compte de l'augmentation de la population, ils sont même en diminution relative. On assiste pourtant à une rapide croissance du volume des indemnités versées par les compagnies d'assurances pour les cas de vol. En 1951, elles se sont élevées à 2,4 millions de francs. Dix ans plus tard, elles ont atteint 13,6 millions de francs, pour passer à 21,7 millions en 1966. Une augmentation des prestations d'assurances pour cas de vols est normale en un certain sens et en une certaine proportion, si l'on tient compte de l'expansion démographique et du fait que le nombre des polices contre le vol est beaucoup plus important aujourd'hui que naguère. Cependant, il ressort des études faites par les compagnies d'assurances qu'une part importante de cette augmentation provient de ce que l'on prend moins soin des biens dont on est propriétaire qu'autrefois. Il s'agit d'ailleurs en majorité de dommages relativement peu importants. Si chacun d'eux n'appelle qu'une indemnité modérée, leur grand nombre finit par faire prendre des proportions considérables au volume global des prestations d'assurances.

Le nouvel indice des prix

Il y a maintenant deux ans que le nouvel indice des prix à la consommation est

publié, après une modernisation tendant à le rendre plus représentatif. Avec un peu de recul, on peut constater qu'il tient d'un nombre plus grand d'éléments. Cependant, il néglige certaines modifications intervenues dans nos mœurs et dans les méthodes commerciales. Aussi, dans le secteur des denrées alimentaires, les prix de l'indice sont calculés en fonction des « magasins à papa », c'est-à-dire que la base de calcul de l'indice est constituée par les prix des magasins traditionnels, mais que l'on ne tient pas compte dans le calcul des prix des magasins à succursales multiples et de ceux des « discount ». Si on les prenait en considération, il est vraisemblable que les prix des denrées alimentaires seraient inférieurs à ceux sur la base desquels l'indice est calculé. Le ralentissement constaté dans la hausse des prix serait ainsi plus accentué en réalité, dans ce secteur particulier, que ne le laisse penser l'indice.

A.

Confédéré - 20 ans (CÔTÉ GARÇONS)

Je compte parmi mes amis, un étudiant valaisan qui m'avouait récemment : « Il faut être irréflectif pour démontrer sa fierté d'être Valaisan. Pays fermé, avec des vérités absolues autant qu'archaïques, jamais, me disais-je, je ne revendiquerai ma qualité de Valaisan. Je ne me sens par exemple aucune affinité avec M. X. », et là il me citait le nom d'un homme politique valaisan. Il y avait chez lui une confusion évidente entre le pays réel et le pays légal. Cette confusion est sensible chez de nombreux jeunes Valaisans. La société valaisanne d'aujourd'hui, bâtie sur des structures d'hier, se défend, dans sa forteresse de bonnes pensées officielles, de toute ingérence extérieure, elle se montre par certains côtés hypocrite ; tout cela n'est pas pour faciliter une adhésion totale à ce qu'elle représente. De plus, elle semble exiger un « laisser-passer » fort difficile à obtenir, sans lequel notre identité de Valaisan n'est pas réelle. Ah ! ces vieilles sociétés qui ont peur de l'avenir !...

ALEX

LA VIE CONJUGALE

La grosse et la petite bête

par G. ZRYD

Nous étions tous consternés, Monsieur, l'autre jour au bureau, quand votre épouse y fit l'importante l'après-midi durant.

Nous vous prenons pour ce que vous êtes, un homme de valeur. Sans vous croire un génie, vous savez vous imposer à votre personnel. Nous vous connaissons des qualités d'organisateur, nous vous savons ouvert aux idées modernes, nous vous aimons car vous refusez les préjugés. Vous êtes pondéré, votre conscience professionnelle est extrême. Enfin, vous tirez le meilleur de nous-mêmes en nous donnant des preuves de votre confiance en nous.

Pourquoi faut-il que votre femme se soit mise à parler de vous d'un ton condescendant, comme d'un débile mental, ou du spécimen d'une race médiocre ?

Son irruption dans notre petit cercle de travail commença par des remarques ironiques, ponctuées d'« Ah, les hommes ! » pleins de mépris.

Venue pour nous aider, elle n'y est pas allée de main morte, votre femme, Monsieur ! Elle commença par rabaisser votre effort quotidien : vous aviez la partie belle, toujours au restaurant avec des clients. Nous avons glissé un mot timide sur la nécessité des contacts d'affaires... Peine perdue. Votre épouse animée d'un zèle réformateur, nous dépannait déjà à sa façon, en critiquant dès la première demi-heure notre organisation défectueuse. Nous compliquions à plaisir, comment s'étonner que nous n'arrivions pas au bout de la tâche ? Au moment de la fièvre quotidienne dans les sonneries des télécopieurs, votre épouse nous faisait un cours algre-doux sur la rationalisation.

Puis elle se mit à chercher la petite bête. Quoi, un papier carbone encore utilisable dans la corbeille à papier ? A ce train-là, les frais généraux...

Vous avez souri après son départ : Madame avait ses nerfs aujourd'hui.

Je ne vous dirai pas, Monsieur, ce que nous avons pensé. Ou plutôt si, Monsieur, disons-le, pour redresser ces injustices.

Nous avons pensé que vous méritiez mieux que des reproches. Vos mérites sont évidents, mais un encouragement est toujours si tonique... Croyait-elle en vous, votre épouse ? Alors, qu'elle vous fasse confiance dans les détails comme dans l'ensemble, sans relever une tache éventuelle. D'ailleurs, lui deviez-vous des explications ?

Nous aurions voulu lui dire, Monsieur, à votre épouse, qu'il est outrepassant de trancher un problème sans connaître la ramification de ses détails ; nous aurions pu lui prouver, chiffres en main, qu'une économie apparente revenait parfois cher en temps gaspillé...

Ah, que n'aurions-nous pas dit à votre épouse, Monsieur, pour qu'elle vous témoigne au moins autant de confiance qu'à sa cosméticienne, dont elle respecte le diplôme ?

*

Vous ouvrez de grands yeux étonnés, Monsieur ; il y a erreur sur la personne ? Jamais votre femme ne s'est comportée aussi sottement ?

Pardon, Monsieur, je vous ai pris en traître. Me lirez-vous plus loin, vous qui êtes si sûr d'avoir fait table rase des clichés et des préjugés démodés ?

Si sûr que cela ? Sûr de ne pas généraliser, « Ah, les femmes », à chaque occasion de reproche ? Sûr de ne pas traiter de pie jacasse une épouse qui se soucie d'entretenir des relations sociales ?

Qui ai-je observé, rentrant sur le coup de six heures quand votre femme répète les leçons du petit écolier tout en brassant la bouillie, tandis que bébé s'agite dans son parc ? Un époux redresseur de torts, discourant les bras croisés sur la nécessité de l'organisation ménagère. Qui a parlé de ruine en découvrant le croûton que Junior avait sournoisement caché sous le tapis ?

A vous en croire, un peu d'intelligence — la vôtre — aurait suffi pour être sans effort, et simultanément, cuisinière, nurse, éducatrice, acheteuse, répétitrice, couturière, épouse, agente de relations publiques, et compagne de sports. Ah, si vous aviez pu être en même temps au jour et à ce moulin où rien ne tournait à votre gré...

La meunière, pendant ce temps, soignait sa sauce, mouchait un poupon allamé, triait les poux, bijoux et autres cailloux scolaires des clous et des trous de chaussettes, nom masculin et pluriel — ô combien. Elle se demandait simplement pourquoi, de fiancée admirée, d'étudiante diplômée, de secrétaire appréciée, elle était tombée au niveau infantile où son mari la plaçait ?

Puis elle se mit à essuyer la vaisselle, en rêvant, Monsieur, d'une machine à essuyer la mauvaise humeur.

G. ZRYD.

Déjà le premier concours de ski !

L'hiver s'est installé en Valais, dans les stations favorisées par des chutes de neige très précoces. C'est le cas du Super-Saint-Bernard, où se déroulera le 24 novembre le critérium de la première neige entre les meilleurs skieurs du « Triangle de l'amitié » Aoste-Valais-Chamonix.

Notre photo : La piste nord du Super-Saint-Bernard.



Conclusion

Voilà quelques considérations sommaires sur les aspects de la fonction de juge de commune.

Dans nos diverses localités, il faudra élire à nouveau des personnes dévouées prêtes à assumer ces fonctions qui ne sont pas toujours aisées. Si la rémunération traditionnelle apparaît minime, le juge de commune exerce cette mission avec le sentiment de servir la collectivité, en essayant de « semer » la paix, cette « tranquillité

de l'ordre » disait Saint-Augustin, entre les parties. C'est souvent un rôle obscur mais réconfortant quand même et, sur le plan social, c'est, sans doute, une fonction beaucoup plus efficace que d'autres plus spectaculaires...

C'est pourquoi les électeurs feront le geste du déplacement aux urnes pour élire, dans le calme et l'harmonie, les citoyens qui ont accepté de créer un « climat » de paix parmi les citoyens de la cité...

Victor DUPUIS.

programmes de la télévision

SUISSE

- 14.15 Télévision scolaire
De la série : La température
2. Repérage, hautes et basses températures
18.30 Bulletin de nouvelles du Téléjournal
18.35 Rendez-vous
Présentation Pierre Lang
19.00 Trois petits tours et puis s'en vont
Pour les petits une dernière histoire avant de s'endormir
19.05 Lemoyne d'Iberville
Feuilleton
34e épisode : Une Volte-Face
19.40 Téléjournal
20.00 Carrefour
20.25 L'Homme de Fer
Ce soir : Les Nombres qui tuent
21.15 Dimensions
Une émission de Pierre Barde, André et Georges Kleinmann
21.45 Festival de jazz de Montreux 1968
En première européenne au Festival : l'Ensemble américain The Young Holt Unlimited qui interprète : El toro joro - Wack wack - I Know that I love you.
22.10 Rencontre de catch
L'Israélien Moïse Bache et l'Algérien Fergen Saïd
22.35 Téléjournal

- 19.15 La maison de Toutou
Aubade à Kiki
19.20 Actualités régionales
Annonces
19.40 Vilain contre Ministère public
Feuilleton
20.00 Télé-soir
20.30 Qui hantait le Presbytère de Borley ?
Le Tribunal de l'impossible
Une émission de Michel Subiela
Avec : Guy Tréjean, Catherine Rich, Bernadette Lange
— Débat animé par Michel Subiela
22.45 Les rubans de Ramatuelle
Avec la participation de Michel Cogoni, France Anne et Richard Bennet et (par ordre d'apparition à l'image) : Eddy Mitchell, Les Clodettes, Diane, Les Jerry Roll, Guy Marchand, Nino Ferrer, Nicole Croisille, Claude François, Marie Noël, Antoine, Liliane Saint-Pierre et les voix des sœurs Poliakov
23.45 Télé-nuit

Deuxième chaîne

- 14.00 Cours du Conservatoire national des arts et métiers
16.00 Annoncez la couleur !
Une émission de Pierre Sabbagh
18.15 Cours du Conservatoire national des arts et métiers
19.05 Annoncez la couleur !
Mêmes questions pour l'émission de 16 heures
19.40 Télé-soir couleurs
19.55 Télésports
20.00 La Prunelle
Prune et le Maitre
20.30 Rendez-vous au point d'orgue
Variétés
Une émission de Jacques Martin et Jean-Marie Coldefy. Avec : Jacques Martin, Marcel Azzola, Numidia Vaillant, Kassaghi, Les Max, Les Frères Ennemis, des mimes (sous réserve). Réalisation : Jean-Marie Coldefy
21.55 Tour du monde
présenté par l'Actualité télévisée
Reportage de François Chalais. Ce soir : Le Venezuela

FRANCE

Preière chaîne

- 9.50 Télévision scolaire
12.30 Midi-magazine
13.00 Télé-midi
13.30 Je voudrais savoir
Une maladie nommée obésité
14.03 Télévision scolaire
17.20 Télévision scolaire
18.20 Flash-actualités
18.21 Contact
Une émission pour les jeunes
18.30 Teuf teuf
Jeu
18.45 Les quatre saisons
Emission présentée par l'actualité télévisée

programmes de la radio

Mardi 19 novembre 1968

Premier programme

- 14.00, 15.00, 16.00, 17.00 Miroir-flash.
12.45 Informations. Ce matin dans le monde. 12.55 Le feuilleton : La Porteuse de pain. 13.05 Mardi les gars ! 13.15 Les nouveautés du disque. 13.30 Musique sans paroles... 14.05 Sur vos deux oreilles. 14.30 Le monde chez vous. 15.05 Concert chez soi. 16.05 Le rendez-vous de 16 heures avec : Mémoires de Sarah Bernhardt. 17.05 Bonjour les enfants. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Informations. 18.05 Le micro dans la vie. 18.45 Sports. 19.00 Le miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants. 19.35 La Pa Mi. 20.00 Magazine 68. 20.25 Intermède musical. 20.30 Les Cailloux, comédie de Félicien Marceau. 22.30 Informations. 22.35 La tribune internationale des journalistes. 23.00 Prélude à la nuit. 23.25 Mi roir-derrière. 23.30 Hymne national.

Second programme

- 12.00 Midi-musique. 14.00 Musik am Nachmittag. 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Emission d'ensemble. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Play time. 20.30

Prestige de la musique. 21.25 La vie musicale. 21.40 Il Tristico. 22.35 Les jeux du jazz.

Beromunster

- Informations-flash à 15.00, 16.00. 23.25.
12.30 Informations. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Radioscolaire. 15.05 Faust, opéra, extr. Gounod. 16.05 Visite aux malades. 16.30 Musique de divertissement pour les personnes âgées. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Météo. Inf. Actualités. 18.15 Radio-Jeunesse. 18.55 Bonne nuit les petits. 19.00 Sports. Communiqués. 19.15 Inf. Actualités. 20.00 Hit-Parade. 20.30 Le jeune cinéma hongrois. 21.15 Orchestre récréatif de Beromunster. 21.45 La situation internationale. 22.15 Inf. Commentaires. 22.25-23.25 Concert de jazz 1967 de l'EER.

Mercredi 20 novembre 1968

Premier programme

- 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 12.00 Miroir-flash.
6.10 Bonjour à tous ! 6.15 Informations. 7.15 Miroir-première. 9.05 A votre service ! 11.05 Crescendo. 12.05 Au carillon de midi. 12.35 10, 20, 50, 100.

La publicité ne coûte pas cher !

Dans son numéro 9/10, 1966, la revue « Schweizer Reklame » a publié la tablelle suivante. On y trouve, exprimées en pour cent du chiffre d'affaires, les dépenses publicitaires de diverses branches économiques

Branches/Dépenses publicitaires en pour cent du chiffre d'affaires :

Table with 2 columns: Branche and Pourcentage. Includes categories like Assurances (0,5), Alimentation (0,5), Vêtements de travail (1-5), Vins (1,5), Produits chimiques (1,5), etc.

Ces chiffres n'ont évidemment qu'une valeur indicative. Pour le lancement d'un nouveau produit, par exemple, l'investissement publicitaire peut être considérablement plus élevé.

La tablelle qui précède montre que les frais de publicité ne représentent, dans la plupart des cas, qu'une très faible part du chiffre d'affaires. On ne saurait donc parler d'un renchérissement de la marchandise.

En revanche, ce qui n'apparaît pas dans cette tablelle, ce sont les baisses de prix rendues possibles par une bonne publicité et la production accrue qui en résulte.

PILOTE TEMPÊTE



Le traîneau glissait à vive allure sur la berge du canal de l'Est, tournant le dos à Thorim. L'éclairage des tours des jardins en surplomb illuminait les environs, et Seth Besh n'avait aucune difficulté pour diriger son petit appareil. Une fois en dehors des quartiers bien éclairés, il dut se fier seulement à la lueur pâle de la deuxième lune qui se levait.

d'un bain froid à cette heure-ci, n'est-ce pas ? Les jeunes filles s'empressèrent de lui donner raison. Elles n'étaient pas encore tout à fait remises de leurs émotions. « As-tu les cartes ? » demanda Xana un peu nerveuse. Le prince se mit à rire : « Ne te fais donc pas de soucis, chérie. Nous avons tout à bord. Des provisions et aussi des armes. Grâce à notre ange gardien, Idratun ! » s'écria-t-il plein de gaieté, en se tournant vers la princesse qui hochait la tête un peu intimidée. « En route vers le pays du Sud ! »

Les Mystères de Paris

feuilleton EUGÈNE SUE

Adaptation de Jacques Marcineau

18

Agence parisienne de distribution

Rodolphe répondit avec un sourire rempli d'ineffable bonté et de profonde mélancolie : — J'ai beaucoup souffert dans ma vie et cela explique ma compassion pour ceux qui souffrent. Restez avec Mme Georges, Marie, car désormais ce sera votre nom. Avant mon départ, nous aurons encore une petite conversation, et je vous quitterai heureux de vous savoir heureuse. Marie ne répondit rien, elle s'approcha de Rodolphe, fit une révérence, lui prit la main et la porta à ses lèvres, puis elle suivit Mme Georges.

Rodolphe se dirigea vers la cour de la ferme et y trouva l'homme de grande taille que nous avons déjà vu déguisé en charbonnier. Ce personnage, du nom de Murph, avait environ cinquante ans. De chaque côté de son crâne chauve, des mèches blanches argentaient deux touffes de cheveux d'un blond vif. Son visage, large, coloré, rasé, était orné de favoris courts d'un blond ardent. Malgré son embonpoint, il était alerte et robuste. Sa physionomie était flegmatique, bienveillante et décidée. Il portait un habit noir à larges basques, un gilet et une cravate blanche. Sa culotte de daim gris verdâtre était de la même étoffe que ses gêtres à boutons de nacre ; celles-ci laissaient apercevoir des bas de voyage en laine écru. Murph était anglais et squire. Lorsque Rodolphe entra dans la cour de la ferme, il était en train de glisser une paire de pistolets dans la sacoche d'une calèche de voyage.

— A qui diable en as-tu avec tes pistolets ? lui demanda Rodolphe. — Monseigneur, cela me regarde, dit Murph en descendant du marchepied. Faites vos affaires, je fais les miennes. — Pour quelle heure as-tu commandé les chevaux ? — Selon vos ordres, à la nuit tombante. — Tu es arrivé ce matin ? — A huit heures. Mme Georges a eu le loisir de tout préparer. — Tu as l'air de mauvaise humeur. Est-ce que tu n'es pas content de moi ?

— Monseigneur, vous avez tort de vous exposer ainsi. Hier soir, dans cette abominable rue de la Cité, il m'a fallu la crainte de vous désobéir pour m'empêcher d'aller à votre secours dans votre lutte contre le bandit que vous avez trouvé dans ce bouge. Je ne vous dis pas cela à cause de l'inconvénient qu'il y a pour un honorable gentleman comme moi à se noircir la figure avec du charbon. Si cela pouvait vous servir, je me déguiserais en danseur de corde malgré mes cheveux gris, mon embonpoint et ma gravité, mais j'en suis sûr que ce que j'ai dit.

— Oh ! mon vieux Murph, lorsqu'une idée est rivée sous ton crâne de fer, lorsque le dévouement est implanté dans ton cœur, le démon userait ses dents et ses ongles à vouloir les en retirer. — Monseigneur, vous me flattez, mais vous méditez quelque folie. — Mon pauvre Murph, tu prends mal ton temps pour me sermonner.

— Monseigneur, il y a des folies pour lesquelles je suis indulgent. — Les folies d'argent ? — Oui, car avec des millions de revenus... — On est souvent dans la gêne avec des revenus, mon pauvre Murph. — A qui le dites-vous, monseigneur ! — Et pourtant il y a des plaisirs si purs qui coûtent si peu ! Quoi de comparable à ce que j'ai ressenti lorsque cette créature m'a embrassé la main dans sa reconnaissance ! Mme Georges aimera tendrement cette pauvre enfant.

— Oh ! Pour Mme Geroges, c'est une noble et courageuse femme, un ange ! Mais votre nouvelle protégée... — Qu'est-ce que tu veux dire, Murph ? — Monseigneur, vous faites ce que bon vous semble. — Je fais ce qui est juste. — Ne parlons pas de cela, Monseigneur. — Et si je t'ordonne de parler, s'écria Rodolphe. — Jamais je ne me suis exposé à entendre monseigneur me donner l'ordre de me taire, répondit Murph avec fierté, j'espère que monseigneur ne m'ordonnera pas de parler. — Je n'aime pas les réticences, Murph. — Il me convient d'avoir des réticences. — Monsieur, dit Rodolphe, si je descends avec vous jusqu'à la familiarité, c'est à condition que vous vous élevez jusqu'à la franchise avec moi.

En prononçant ces dernières paroles, la physionomie de Rodolphe avait une hauteur souveraine. Murph répondit noblement : — Monseigneur, j'ai cinquante ans, je suis gentilhomme, vous ne devez pas me parler ainsi, car il est indigne de forcer un homme de cœur à se souvenir des services qu'il a rendus. — Des services ! Est-ce que je ne les paie pas de toutes façons ! s'exclama Rodolphe.

Murph devint pourpre de honte, il porta ses deux poings crispés à son front chauve avec une expression de douloureuse indignation, puis il jeta les yeux sur Rodolphe dont la noble figure était contractée par la violence d'un dédain farouche. — Monseigneur, vous perdez la raison, dit-il en regardant le jeune homme avec une sorte de commisération.

Ces mots mirent le comble à l'impatience de Rodolphe. Son regard brilla d'un éclat sauvage. Ses lèvres pâlirent. Il s'avança vers Murph avec un geste menaçant.

Murph recula et dit comme malgré lui : — Monseigneur, souvenez-vous du 13 janvier

Ces mots produisirent un effet magique sur Rodolphe. Son visage crispé par la colère se détendit. Il baissa la tête puis d'une voix altérée murmura :

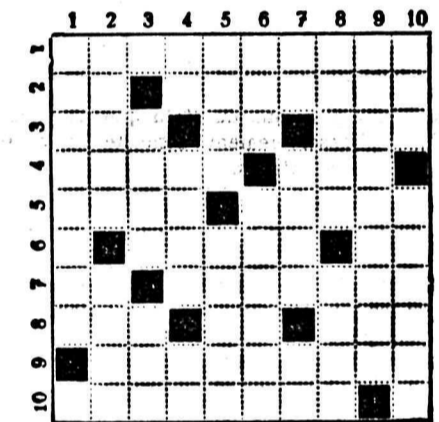
— Monsieur, vous êtes cruel. Je croyais pourtant... C'est vous qui...

Rodolphe n'acheva pas, sa voix s'éteignit sur ses lèvres ; il tomba sur un banc

de pierre, cachant sa tête entre ses mains. — Mon bon seigneur, s'écria Murph désolé, pardonnez-moi. J'ai dit cela sans colère et sans reproche, je l'ai dit malgré moi et avec compassion. Monseigneur, j'ai eu tort d'être susceptible, je connais votre caractère, car depuis votre enfance je ne vous ai jamais quitté. Dites-moi que vous me pardonnez de vous avoir rappelé ce jour funeste. Hélas ! Que l'expiation... Rodolphe releva la tête, livide.

— Assez, vieil ami, dit-il d'une voix douce et triste. Je te remercie d'avoir mis le point final à mon emportement avec un seul mot, et je m'excuse de ce que j'ai dit de cruel. Ne parlons plus de cela, j'étais fou.

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

1. Crédit. — 2. Pronom. De peu d'étendue. — 3. Qui n'est pas coupé. Pour une multiple exclusive. Se divertit. — 4. N'admet pas. Est ouvert, puis fermé. — 5. S'applique à un pari. Convention. — 6. Une ferme peut-être. Note. — 7. Symbole. Y prendre du lard est dangereux. — 8. Un mot qui enchaîne. Emission familière aux jeunes. Démonstratif. — 9. La parole d'un flatteur l'est toujours. — 10. Forment l'assistance.

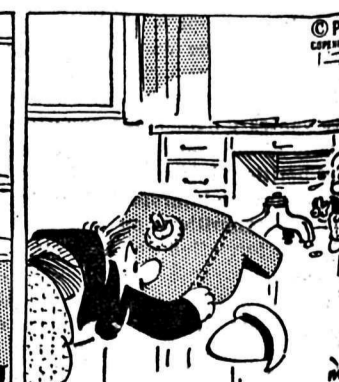
VERTICALEMENT

1. Gourme. — 2. Elle attend la curée. Il a donné son nom à un bec. — 3. Voiture. Sort de l'eau. — 4. Fleuve. Nuancer. Etaient visibles chez le loup de la fable. — 5. Façon de tourner. Barque légère du Nil. — 6. Demande du discernement. Médecin français, spécialiste du cœur. — 7. Ses jours sont comptés. Port sur l'Adriatique. Conjonction. — 8. Sur la Baïse. Garnisaient l'escarcelle. — 9. Les cordelières en remplaceant. — 10. Orient. Lever la tête.

Solution de lundi

Horizontalement : 1. Gaspillage. — 2. Epuisée. On. — 3. Tir. Eh. Suc. — 4. Etrangle. — 5. Le. Rare. Un. — 6. Etain. Clés. — 7. Solo. Eté. — 8. Il. Usager. — 9. Blessures. — 10. Aérées. Réa.

Verticalement : 1. Gétules. BA. — 2. Api. Etoile. — 3. Sûre. Aller. — 4. Pi. Trio. Se. — 5. Iseran. Usé. — 6. Lehar. Esus. — 7. Le. Nectar. — 8. SG. Léger. — 9. Goulue. ESE. — 10. Encenser.



Actualités

Mettre le Jura dans... l'ordinateur ?

par Michel JACCARD

La question jurassienne plante une épine dans la chair helvétique. Elle lèse le caractère sacramental de l'unité nationale.

Certes, les bisbilles entre cantons ou entre régions ne sont pas une exception. On les retrouve à tous les tournants de notre histoire.

Mais depuis la fin de la Première Guerre mondiale, ces affrontements sont devenus rares et ils n'ont jamais porté sur rien de véritablement essentiel.

Le Jura fait exception. On peut ravalier l'affaire au niveau d'une querelle de famille et hausser les épaules. Ce fut, pendant longtemps, l'attitude de beaucoup. Cependant, chaque mois qui passe ajoute à l'intensité du conflit, et les plus indifférents se sentent aujourd'hui concernés.

Les précautions de l'armée sont à cet égard significatives.

Quatre sages ont été chargés de débrouiller cet écheveau complexe. Ils ont commencé leurs consultations. On peut tenir pour assuré qu'ayant pris la mesure d'une situation pourrie, ils ne pourront guère aller au-delà de propositions conciliantes peu propres à satisfaire les extrêmes.

Car, finalement, le problème est de caractère statistique autant que de nature politique.

Preuve en est que si les Jurassiens attestent d'une manière unanime de leur volonté de fonder un nouveau canton, on voit mal ce qui pourrait les en empêcher. Mais, précisément, cette unanimité n'existe pas.

Il y a, grosso modo, trois groupes divergents.

Ceux qui, inconditionnellement, exigent de rompre avec Berne et réclament la création d'un nouvel Etat.

Ceux qui, à l'inverse, et bien que Jurassiens de vieille souche, tiennent mordicus à l'appartenance bernoise.

Ceux, enfin, qui sans appartenir à la population autochtone, mais résidant sur les terres jurassiennes, rejoignent généralement les partisans du statu quo. A ceux-là, le Rassemblement conteste le droit d'avoir une opinion.

NOUS en sommes là.

Qu'on le veuille ou non, toutes ces divergences doivent déboucher sur un plébiscite.

Nul n'en disconvient. La difficulté, c'est de régler la procédure de la consultation, les séparatistes, nous venons de le rappeler, voulant exclure les non Jurassiens du scrutin.

Alors, une question vient à l'esprit. Quels sont, réellement, les effectifs des groupes en présence ?

Et quelles sont, dans leur variété, les opinions que ces groupes réfléchissent ?

Il nous semble donc que le problème repose, avant toute chose, sur un fondement arithmétique.

Sied-il d'attendre une consultation populaire, envenimée par la passion, pour dresser cet inventaire ?

Il y aurait une solution préalable, et nous nous permettons de la suggérer, à l'attention, notamment, des quatre sages.

Le « marketing » n'est pas qu'une science publicitaire. On l'a bien vu lors des élections françaises et, plus récemment encore, à l'occasion des présidentielles américaines. L'étude du « marché » permet de recenser, avec une quasi exactitude, les sentiments et les options populaires.

Dans l'affrontement Nixon-Humphrey, les pourcentages d'erreur étaient voisins de zéro.

Pourquoi ne confierait-on pas à un Institut spécialisé le soin de déterminer, avec précision, les sentiments véritables de la population jurassienne ? Une telle enquête, conduite scientifiquement et dans un climat de totale discrétion, permettrait de savoir enfin qui veut d'un canton du Jura, qui n'en veut pas, qui n'est « ni pour ni contre » et qui, parmi les habitants non jurassiens du territoire, incline pour l'une de ces trois attitudes.

A partir de cette statistique, dont la régularité ne serait pas contestable, le recensement se faisant « à froid », on saurait beaucoup mieux à quoi s'en tenir et l'on pourrait, dans des conditions bien meilleures, évaluer les solutions possibles.

La technologie, mère de l'électronique et des ordinateurs, pourrait ici servir l'homme et peut-être le libérer.

Pourquoi ne pas essayer ?

Nous serions heureux de connaître l'avis des Jurassiens eux-mêmes, sans considération de leur appartenance à l'une ou l'autre des nuances.

Nos colonnes leur sont ouvertes.

M. J.

PLUS FORT QUE "MYR ET MYROSKA" !

Clairvoyance et télépathie : mystification ou réalité ?

M. Pavel Stenpanek vient de faire une belle rentrée dans la littérature scientifique internationale. Un article récent paru dans la revue britannique « Nature » apprend que M. Stenpanek possède depuis huit ans des dons supra-normaux qui ne se sont pas démentis, mais au contraire vont constamment en s'affinant.

Ce sujet exceptionnel a été spécialement entraîné par un savant tchèque Milan Ryzl qui a pris l'initiative d'écrire le rapport scientifique publié par la revue « Nature », en collaboration avec le professeur J. G. Pratt de l'Université américaine de Virginie. Cet article qui a fait beaucoup de bruit dans les milieux scientifiques vient de redonner de la vivacité au débat sur la question de savoir si certains individus possèdent ou non la faculté de percevoir des phénomènes qui nous entourent autrement qu'avec les organes des sens qui équipent classiquement tout individu.

Succès confirmé

M. Pavel Stenpanek a commencé par deviner avec un pourcentage de chances supérieur aux probabilités du hasard la couleur de carte à jouer qui étaient soigneusement dissimulées. Ces premières manifestations de perception extra-sensorielles remontent à 1961. En dépit de tous les obstacles que l'on a opposés au sujet, celui-ci a maintenu intactes ses proportions de lecture extra-lucide aux alentours de 60-65 %. A plusieurs reprises les psychologues venant des universités américaines et britanniques ont mis à l'épreuve M. Stenpanek, celui-ci a constamment maintenu sa forme et l'acuité de sa perception extra-sensorielle. Le docteur John Beloff, professeur de psychologie à l'Université de Edimbourg, rapporte qu'il a lui-même soumis le sujet tchèque à diverses épreuves, avec des cartes et des écrans qu'il avait emportés avec lui d'Ecosse. Le pourcentage des succès de M. Stenpanek fut alors exactement le même que celui de ses séances de routine.

Toutefois vers 1964, le docteur Pratt et son élève constatèrent un affaiblissement de la clairvoyance de M. Stenpanek. Par contre, il apparut qu'un autre don se manifestait de plus en plus aigu : le don de reconnaître un objet déterminé dans une série d'autres objets absolument identiques. On commença par présenter à M. Stenpanek une feuille de plastique jaune, puis on introduisit au hasard cette feuille de plastique dans un jeu d'une trentaine d'autres feuilles de même couleur, de même format et rigoureusement dépourvues de tout signe de reconnaissance. Dans une proportion de 68 % des cas le sujet découvrit la feuille qu'il avait préalablement regardée, et seulement regardée. On notait ainsi l'apparition d'un talent nouveau dans la gamme des capacités extra-sensorielles, et qui a été appelé l'« effet focaliseur ».

Dans quelle mesure ces divers privilèges de M. Stenpanek se rattachent-ils à cet effort particulier qui se manifeste aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en URSS, notamment, pour comprendre le mé-

canisme des perceptions extra-sensorielles ?

Des expériences significatives

Il est évident que depuis une dizaine d'années, les recherches concernant les perceptions extra-sensorielles, telles que la télépathie, la clairvoyance ou la prémonition, méritent l'attention de certains scientifiques. On n'a pas oublié qu'en France le professeur Rocard directeur des laboratoires de physique de l'Ecole normale supérieure osa dernièrement publier une explication scientifique du pouvoir des sourciers. Dans une certaine mesure cette explication scientifique fondée sur de nombreuses expériences que le professeur Rocard avait conduites personnellement s'applique au don de certaines personnes radiesthésistes. Depuis cinq ans, les Britanniques et les Soviétiques réservent une place importante dans leur compte-rendu de psychologie et de para-psychologie aux expériences de télépathie. L'une de ces expériences les plus célèbres et les plus significatives a été la liaison télépathique Athènes-Londres dont les résultats ont surclassé ceux d'une autre liaison effectuée par les Américains entre deux opérateurs, dont l'un se trouvait enfermé à bord d'un sous-marin nucléaire en plongée.

Dire que ces phénomènes sont maintenant pris en considération par un nombre important de scientifiques objectifs ne signifie pas obligatoirement qu'il s'agit d'authentiques phénomènes scientifiques, du moins sous la forme dont ils apparaissent à nos yeux. Il est possible qu'à l'origine des transmissions télépathiques, il y ait d'une part l'émission de signaux physiologiques de la part des sujets « émetteurs », d'autre part une sensibilité exacerbée à ces signaux chez les sujets récepteurs. A l'égard de ces phénomènes, il y a deux attitudes également condamnables pour un esprit débarrassé de tout préjugé : le scepticisme impénitent et la crédulité fanatique. Il est très intéressant qu'une revue aussi sérieuse que « Nature » ait pris l'initiative de publier un article scientifique sur ce problème qui sera désormais de plus en plus souvent débattu et qui concerne les perceptions extra-sensorielles.

Lucien NERET

A PRENDRE OU A LAISSER

Cent millions égalent zéro !

Sans vouloir contrister personne, il y a des communiqués officiels que je ne comprends pas.

Ainsi, tenez :

Le Comité international de la Croix-Rouge, en un mot le CICR, nous informe qu'il dispose d'un stock de vivres et de médicaments d'une valeur de 100 millions suisses pour son action de secours jusqu'à fin janvier 1969 en faveur des victimes du Nigeria-Biafra.

Or, poursuit-il, ces produits risquent de ne jamais atteindre leurs destinataires, faute de moyens financiers suffisants pour les faire parvenir vers des régions éloignées.

Les frais de transport sont, en effet, extrêmement élevés et il faudrait 32 millions pour les couvrir.

Cent millions, moins 32 font 68 millions.

Pourquoi n'a-t-on pas constitué pour 68 millions de marchandises et consacré 32 millions à leur acheminement des deux côtés du front ?

L'action eût été, sans doute, moins importante, mais son efficacité eût été assurée.

En somme on nous met devant le fait accompli :

Ou cent millions de denrées et de produits pharmaceutiques sont voués à la détérioration sur place, en pure perte, ou vous nous donnez encore 32 millions et on les sauvera du désastre.

Eh bien, je n'aime pas ça du tout.

Si le CICR avait besoin de 132 millions, il n'avait qu'à le préciser tout de suite, au lieu d'attendre d'en avoir recueillis 100 pour faire entendre au public que ce sacrifice est vain s'il n'en-consent pas tout de suite un autre.

C'est la carte forcée.

On nous démontre scientifiquement que cent millions égalent zéro tant qu'on n'y ajoute pas 32 millions pour « frais logistiques et opérationnels ».

Quel jargon !

Pour moi qui suis un simple profane en ces matières, il me semble qu'on devrait calculer immédiatement ces frais, tout logiques et opérationnels qu'ils soient, et les ajouter à la somme nécessaire à un sauvetage, et non pas nous les révéler après, dans un appel tragique, comme si l'on venait de les découvrir.

En outre, puisqu'on s'adresse au public, pourquoi l'assommer de termes rares et qui échappent à son entendement plutôt que de lui parler de façon claire et directe ?

Les psychiatres, les médecins, les scientifiques s'expriment déjà dans un parler difficile à déchiffrer, même à l'aide de dictionnaires, on saurait gré aux institutions humanitaires d'éviter ce travers, ou alors de mettre une traduction en regard de leurs textes.

Dans une « table ouverte » à la télévision, j'ai entendu dernièrement une femme qui touche de près au CICR se lâcher à cet aveu :

Ses communiqués sont secs, impersonnels, parce qu'ils ne sont pas rédigés par de vrais journalistes.

Cela se sent de plus en plus.

Celui auquel je fais allusion semble avoir été pensé en allemand et rédigé en volapük !

J'ai beau le lire et le relire :

Ce qui m'apparaît le plus clair en lui, c'est encore sa nébulosité.

ANDRÉ MARCEL

CHRONIQUE

La culture à la mode de Thonon

par Christian DEFAYE

Inaugurée en grande pompe par M. André Malraux, ministre des Arts et Lettres en 1966, la Maison de la Culture de Thonon qui a coûté la bagatelle de 10 millions de francs cessera ses activités à la fin de l'année.

Le maire et la Municipalité refusent en effet de reconduire leur part de subvention annuelle (400 000 francs) laquelle ajoutée à celle de l'Etat (même somme) permettrait de faire fonctionner cet instrument de la culture.

Un bref communiqué publié par le ministre responsable, situe les responsabilités. « A la demande instante de la Municipalité de Thonon, le ministre des Affaires culturelles a accepté en décembre 1961 de créer une Maison de la culture dans cette ville. Comme il est de règle pour les Maisons de la Culture, le financement des installations a été assuré à parts égales par l'Etat et la ville de Thonon ; de même il avait été convenu que les dépenses seraient partagées par moitié entre la ville et l'Etat. Par délibération en date du 1er septembre, le Conseil municipal a décidé qu'à partir de l'année 1969 aucune subvention ne serait plus inscrite au budget communal en faveur de la société gestionnaire de la Maison de la Culture, considérant que le fonctionnement de ladite maison impose à la ville de Thonon une charge financière impossible à supporter. Le ministre des affaires culturelles tient à préciser que l'Etat a toujours été disposé à augmenter sa part de subvention. C'est donc la ville, estimant pour la sienne ne pas être en mesure de soutenir un effort équivalent à celui de l'Etat qui a pris la décision de mettre fin à l'expérience d'une Maison de la Culture à Thonon et de poursuivre par ses propres moyens et selon ses conceptions l'exploitation des équipements. »

Le fond du problème

Une phrase de ce communiqué touche le fond du problème : « Poursuivre par ses propres moyens et selon ses conceptions l'exploitation etc. etc... »

Un problème qui s'est posé à Caen, où la Municipalité voulait remplacer un Molière par les Cloches de Corneville, et à Bourges où Gabriel Monnet se heurte aux mêmes difficultés que son collègue de Thonon René Jauneau.

Ce dernier a pourtant des arguments à faire valoir. Depuis son ouverture, la Maison qu'il dirige a présenté des spectacles de premier ordre à l'affiche desquels figuraient les plus grands noms de la musique, de la danse et du théâtre. C'est si vrai que depuis deux ans bon nombre de Suisses faisaient le déplacement pour aller applaudir de l'autre côté du lac : Yuri Boukoff, Narciso Yepes, Roger Planchon, Daste, Marcel Marceau, Maurice Béjart pour ne citer que les

principaux. Les prix d'entrée modiques, la qualité des présentations avaient peu à peu drainé un public venu de Suisse et du Chablais vers cette maison dont la fréquentation augmentait sans cesse.

En coupant sa subvention, la Municipalité a voulu reprendre les rênes en main et du même coup imposer ses vues en matière de culture.

Elles sont simples : tantare municipale, fêtes des écoles et sans doute tournées exportées de Paris. En ce qui concerne la future animation culturelle, le programme n'est pas défini et malgré les trompettes embouchées par une presse locale hostile aux activités de la Maison et qui parle à longueur de colonnes du nouveau centre culturel appelé à remplacer la Maison de la Culture, on reste dans ce domaine dans la plus totale expectative.

Ce que l'on sait par contre, c'est que la décision municipale n'est rien d'autre en fait qu'un règlement de comptes. Lors des événements de mai, les animateurs de la Maison avaient suivi le mot d'ordre de grève. Le maire n'a pas oublié. Hostile depuis longtemps comme un grand nombre de ses confrères de Caen, de Bourges, de Lyon à ces « étrangers » venus de Paris ou d'ailleurs tenter de sortir de son ignorance une population qui n'a que le cinéma et la TV comme moyens d'information culturelle, hostile aussi à un répertoire qui les dépasse quelque peu (Wesker et Brecht c'est suspect !) il n'attendait que la première occasion pour remettre sous la tutelle municipale ce merveilleux instrument de diffusion culturelle.

Et le gouvernement ?

Si M. Malraux a si facilement capitulé, c'est que d'une part les Maisons de Culture n'ont jamais porté la marque de sa paternité (la France les doit à M. Biasini que le ministre a liquidé depuis), et que d'autre part le gouvernement n'est pas lâché, grâce au prétexte que lui fournissent les municipalités, d'éliminer les animateurs, lesquels dans leur grande majorité n'ont jamais été de fervents adeptes du régime.

Toutes ces affaires sentent de loin le crocès d'intention et le règlement de compte politique.

Domage pour un pays qui a le triste privilège de posséder une population qui lit le moins qui va le moins au théâtre et au concert.

Un pays qui s'offre de plus le suprême luxe de condamner un Barrault à présenter ses spectacles dans une salle de cath.

Décidément, la France ne vit plus dans le grand siècle.

Louis XIV, lui, tolérât les insolences de Molière.

Christian DEFAYE.

gastonomie

AUBERGE-RÔTISSERIE DE
Cronay
L'Auberge d'autrefois
à 6 km d'Yverdon Tél. (024) 5 2140
ses menus - ses spécialités

Féminités

7 JOURS - 7 MENUS

MARDI

Rôt de porc
Haricots sautés
Pomme de terre purée
Chaussons aux pommes

MERCREDI

Hachis parmentier
Carottes au beurre
Soufflé vanille

JEUDI

Mixed grill
Côtes de bœuf en sauce
Pomme de terre neige
Carrés moka

VENDREDI

Pizza sicilienne
Salade
Macédoine de fruits

SAMEDI

Jambon à l'os
Choux blancs
Pomme de terre nature
Couronne de poires

DIMANCHE

Consommé au porto
Faisan à la niçoise
Nouilles au beurre
Salade
Ananas au kirsch

LUNDI

Foie de veau
Couronne de riz
Salade
Fromages

FOIE DE VEAU

Dans une petite poêle, faire revenir au saindoux quelques gros oignons. Saler, poivrer et ajouter une feuille de laurier, une brindille de thym ; couvrir et quand les oignons sont presque cuits, mouiller d'un bon verre de vin rouge. Faire bouillir jusqu'à obtention d'une sauce assez réduite. Couper le foie en petits carrés et les ajouter à la sauce.

COURONNE AUX POIRES

Faire une crème renversée à la vanille en forme de couronne. D'autre part, faire cuire dans 4 dl. de vin rouge 4 petites poires coupées en dés, ajouter 100 gr. de sucre et cuire 30 min. Dans le même sirop, cuire ensuite 6 grosses poires coupées dans le sens de la longueur en deux. Disposer les demi-poires autour de la couronne et les petits dés au centre. Fouetter 2 dl. de crème et garnir.

FAISAN A LA NIÇOISE

Faire revenir le faisan au beurre et lorsqu'il a pris de la couleur, le réserver au chaud. Faire un roux brun avec le beurre de cuisson et le mouiller d'un peu de bouillon et de vin blanc. Remettre le faisan et laisser cuire environ 25 minutes. Ajouter des olives vertes dénoyautées et blanchies. Laisser cuire à nouveau 10 minutes. Découper le faisan et dresser les morceaux sur un plat creux. Verser la sauce chaude dessus. Laisser cuire sur feu doux 7 à 8 minutes. Retirer les feuilles de laurier et thym et servir bien chaud.

Assemblée des skieurs ARRCs à Morges

Les délégués de l'Association régionale romande des clubs de ski ont été les hôtes, samedi après-midi, du Ski-Club de Morges et de son président, M. André Serex, qui souhaite la bienvenue à une chambre d'une centaine de représentants des clubs fribourgeois, genevois et vaudois.

Lors des débats, présidés par M. Edmond Burnier, on a parlé d'une relance du tourisme au sein de l'association; à commencer, en janvier, par un cours de deux jours consacré à l'étude de la neige et des avalanches, à des exercices de sauvetage et sanitaires et à la formation technique des chefs de tourisme des clubs en matière de radio.

A propos de radio toujours, et selon une suggestion du comité, l'assemblée a décidé de consacrer une somme de Fr. 3200.— à l'acquisition de quatre stations de radio complètes petit module, d'une portée de 15 à 18 kilomètres. Ce matériel servira de matériel de liaison pour les entraînements d'association et pourra être loué à un prix modeste aux organisateurs de concours, priorité étant donnée aux concours de première catégorie.

Nouveau système de classification à l'essai

Une autre proposition du comité tendant à réduire le nombre des juges-arbitres de quatre à deux unités pour les concours alpins et de deux à un juge-arbitre pour les concours nordiques a été également acceptée par les délégués afin d'alléger le budget des clubs organisateurs. Dans le même ordre d'idées, les frais de transport des juges-arbitres seront supportés par un fonds spécial de Fr. 1000.— alimenté en partie par une cotisation extraordinaire de Fr. 5.— par club, le solde du montant étant fourni par la caisse de l'ARRCS.

Enfin, selon un désir exprimé par le Ski-Club de Genève, l'ARRCS tentera cet hiver, à titre expérimental, de classer ses coureurs en cinq séries non limitatives en fonction du temps effectué par le meilleur et augmenté d'un certain pourcentage. Cette mesure, pense-t-on, aura pour effet d'éviter des discussions sans fin pour le tirage des numéros de départ et de mieux répartir les forces à l'intérieur des différentes catégories de concours. Si l'expérience est concluante, une proposition ferme de modification du règlement des concours sera présentée par l'ARRCS lors de la prochaine assemblée des délégués de la Fédération suisse de ski.

CYCLOCROSS

Victoire suisse à Zurich

Disputé sur un terrain difficile, le cyclocross international de Zurich s'est terminé par un net succès des représentants helvétiques. En effet, Hermann Gretner, Peter Frischknecht et Hansruedi Zweifel ont devancé dans l'ordre, l'Allemand Karl Stahlé alors que le Belge Roger de Vlaeminck, champion du monde des amateurs, a dû se contenter du sixième rang à la suite de plusieurs crevaisons.

Cette épreuve a été marquée par de nombreuses chutes qui jouèrent finalement un rôle décisif. C'est ainsi que le jeune Peter Frischknecht, second à quatre secondes de Hermann Gretner, tomba à deux reprises et fut victime d'une crevasse. Hermann Gretner se porta seul au commandement au sixième tour. Peter Frischknecht, qui se lança à sa poursuite, échoua finalement de très peu.

SPORT-TOTO

Liste des gagnants du concours du Sport-Toto No 63 des 16 et 17 novembre 1968 :
 2 gagnants avec 13 pts. : fr. 112 051,25
 53 gagnants avec 12 pts. : fr. 4 228,35
 940 gagnants avec 11 pts. : fr. 238,45
 8273 gagnants avec 10 pts. : fr. 27,10

Un calendrier chargé

Le programme des concours organisés par des clubs relevant de l'ARRCS est particulièrement riche pour l'hiver qui vient puisqu'il comporte trente manifestations, dont les championnats suisses nordiques à Château-d'Éx (7-9 février 1969), les championnats suisses alpins à Villars (21-23 février) et la Semaine internationale des Alpes vaudoises qui aura pour cadre, du 9 au 13 avril prochains, les stations de Leysin, des Mosses et des Diablerets. Quant aux championnats de l'association, ils ont trouvé les preneurs suivants : disciplines alpines : S.-C. Orient-Le Sentier (1-2 février 1969); disciplines nordiques : S.-C. Vaulion (11-12 janvier 1969); championnats OJ : Le Brassus, en février. Quant aux championnats de Suisse romande, disciplines alpines, ils devraient être normalement mis sur pied, cet hiver, par un club valaisan. Mais, là, on cherche encore un amateur...

Leurs débats terminés, les délégués de l'ARRCS ont dégusté un vin d'honneur généreusement offert par la commune de Morges avant de se donner rendez-vous sur les pistes de ces prochains week-ends.

J. DUFEY

LUTTE LIBRE Festival Martinetti

Dimanche 17 novembre, les meilleurs lutteurs romands de lutte libre se sont donné rendez-vous au restaurant Fantini, à Lausanne où la Fédération avait mis sur pied une importante rencontre. En effet, prochainement, une sélection romande rencontrera à Paris une sélection de la capitale française, d'où l'importance de la réunion lausannoise, le vainqueur de chaque catégorie étant désigné pour représenter la Suisse romande à Paris. Relevons une fois encore la supériorité des Martinetti.

En effet, Jimmy et Etienne se sont classés premier de leur catégorie alors que Raphy terminait second derrière son frère Jimmy. A noter que le sélectionné olympique Jean-Marie Chardonnes ne s'est classé que quatrième de sa catégorie et de ce fait a été éliminé.

Voici du reste les vainqueurs par catégorie :

- 52 kg. : Ulysse Lugon, Martigny;
- 57 kg. : Camille Godel, Domdidier;
- 62 kg. : Antonio Setzu, Domdidier;
- 68 kg. : André Chardonnes, Domdidier;
- 74 kg. : Roland Gachoud, Domdidier;
- 82 kg. : Jimmy Martinetti, Martigny;
- 90 kg. : Etienne Martinetti, Martigny;
- 100 kg. : Henri Mottier, Neuchâtel.

BASKETBALL Championnat suisse

Ligue nationale A :

Classement : 1. Stade-Français, 6 matches - 12 points. 2. Fribourg Olympic et Birsfelden, 5/9; 4. Jonction Federale Lugano et Pully, 6/9. 7. Olympic La Chaux-de-Fonds, 5/7. 8. Martigny et Lausanne Sports, 6/7. 10. UGS, 5/6.
 Résultats de Ligue nationale A :
 Birsfelden - Fribourg Olympic, 57-51 (mi-temps 28-26); Martigny - Pully, 52-54 (28-18).

BOXE

Marcel Cerdan, vainqueur

A Saint-Jean-de-Luz, le poids welter français, Marcel Cerdan a battu le Belge Georges Fabri aux points, en dix rounds.

FOOTBALL

Coupe des vainqueurs de Coupe : Norrkoeping qualifié

En match retour des huitièmes de finale de la Coupe des vainqueurs de Coupe, à Norrkoeping, IFK Norrkoeping a battu Ski-Oglyn Oslo par 3-2 (mi-temps 1-1). Vainqueurs à l'aller par 2-0, les Norvégiens sont qualifiés pour les quarts de finale. Cette rencontre a été suivie par 2381 spectateurs. Les buts ont été marqués par Hulterg (2) et Hesselgren pour les Suédois, par Austness et Berg pour les Norvégiens.

A cause de ses croyances, Mendoza, abandonne la compétition

Jorge Alberto Mendoza (FC Barcelone), l'un des meilleurs buteurs du football espagnol, a décidé de renoncer à pratiquer ce sport. Témoin de Jéhova, il estime, en effet, que les coups de pied qu'un footballeur donne sur un stade constituent des actes de violence que sa conscience lui interdit. Mendoza, qui est un Noir originaire de l'Angola, avait déjà renoncé pour la même raison à être moniteur de judo et de karaté.

Schalke 04 limoge son entraîneur

Le comité de Schalke 04 a décidé de renoncer aux services de l'entraîneur Guenther Brocker. Ce dernier est le vingt-septième entraîneur à être remercié depuis la création de la Bundesliga, en 1963.

Martigny se prépare pour Soleure

Le derby de première ligue entre Monthey et Martigny a marqué gravement l'équipe octodurienne. En effet, en plus du gardien René Grand qui souffre d'une fracture du péroné, Michel Bechon a pour sa part les ligaments du genou et de la cheville déchirés.

Pour ces deux braves garçons, le premier tour est ainsi terminé. Souhaitons leur un prompt et complet rétablissement.

Profitant d'un dimanche de liberté, qui fut vraiment bienvenu, l'entraîneur Gehri a préparé dans le calme la réédition de la rencontre de Coupe suisse de dimanche prochain contre Soleure. Les blessés naturellement mis à part, il aura tout son monde à disposition, Morel, Biaggi et Cotture ayant maintenant terminé leur école de recrues. L'entraîneur Gehri sera le dernier à s'en plaindre.

Dans le cadre de la préparation, il est d'ailleurs prévu une rencontre d'entraînement contre Fully, mardi soir 19 novembre.

Michaud ira à Bucarest

L'entraîneur national Erwin Ballabio s'est entretenu téléphoniquement lundi en début d'après-midi avec le médecin de Bruno Michaud et avec Michaud lui-même. Il en a reçu des nouvelles rassurantes. Le défenseur bâlois a passé la journée de lundi chez lui mais il a annoncé qu'il rejoindrait les autres sélectionnés à Zurich dès mardi. Comme seizième joueur pour Bucarest, Ballabio a désigné Roland Citherlet (Grasshoppers) Au cas où Michaud ne serait pas rétabli d'ici la fin de la semaine et ne serait pas en mesure de tenir sa place, il sera fait appel au Séduinois Georges Perroud.

La liste des seize joueurs retenus pour Roumanie-Suisse est ainsi la suivante : Gardiens : Karl Grob (Zurich), et Mario Prosperi (Lugano).

Arrières et demis : Bruno Michaud (Bâle), Ely Tacchella (Lausanne), Peter Ramseier (Bâle), Pfirmin Stierli (Zurich), Roland Citherlet (Grasshoppers), Richard Dürr (Lausanne), Kobi Kuhn (Zurich), Flavio Signorelli (Lugano), Otto Messerli (Young Boys).

Avants : Christian Winiger (Zurich), René-Pierre Quentin (Zurich), Fritz Kunzli (Zurich), Georges Vuilleumier (Lausanne), Vincenzo Brenna (Lugano).



3 MEDAILLES OLYMPIQUES DE RETOUR

Les Jeux para-olympiques pour les handicapés physiques se sont déroulés à Tel-Aviv.

Voici les 3 médaillés romands : de gauche à droite, M. de Aulta, médaille de bronze 100 mètres crawl, Mlle Arlette Keller,

médaille de bronze au tir à l'arc, M. Boullens, médaille d'argent 50 mètres dos nautique.

Il y a également 3 Suisses allemandes qui ont obtenu des médailles et la Suisse a remporté plus de médailles qu'aux Jeux de Mexico, soit 2 médailles d'argent et 6 de bronze.

Huit nouveaux clubs de ski-bob

La Fédération suisse de skibob a tenu son assemblée à Berne sous la présidence

OLYMPISME Jeux paraolympiques : huit médailles pour la Suisse

C'est finalement par un total de huit médailles (deux d'argent et six de bronze) que s'est soldé le bilan de l'équipe suisse qui a participé aux Jeux paraolympiques de Tel Aviv. Les 34 membres de la sélection sont rentrés en Suisse en fin de semaine. A Genève, ils ont été accueillis par le Dr Rossier, chef du Centre de paraplégiques de l'Hôpital et MM. André Blanc, chef du Service des sports de la ville et Marcel Vuilleumier, président de Sport-Handicap Genève. Les médailles suisses ont été obtenues dans les disciplines suivantes :

Tir à l'arc féminin : Arlette Keller (Genève) avec 628 points (médaille de bronze). — Natation (50 mètres dos masculin) : Bernard Boullens (Genève) en 55"8 (médaille d'argent). — Natation (25 mètres dos féminin) : Lina Kueng (Bâle) en 46"7 (médaille de bronze). — Natation (100 mètres libre masculin) : Edouard de Anta (Genève) en 1'21"2 (médaille de bronze). — Lever d'haltères (légers) : Ernest Michel (Lucerne) avec 125 kilos, (médaille d'argent). — Tennis de table (simple) : Rainer Kuschal (Grisons), médaille de bronze. — Tennis de table (double) : Rainer Kuschal - Andreas Senn (Grisons-Bâle) médailles de bronze.

POTS RIVIERA
 chez H. TSCHIRREN, GRAINES
 Place PÉPINET 2 - LAUSANNE

de M. Renggli et en présence des délégués de treize clubs. M. Kurt Hessig (Arosa) a été nommé vice-président en remplacement de M. Sprecher (Arosa), démissionnaire. Les délégués ont admis huit nouveaux clubs — Anzere, Basilisk Bâle, Bullet, Saint-Cergue, Salvan, Wengen, Verbier et Genève — ce qui porte le nombre des clubs à vingt pour un total de 650 membres. Au cours de l'assemblée, les représentants de Crans-Montana ont annoncé que l'organisation des championnats du monde, qui se dérouleront dans la station valaisanne du 6 au 9 février prochain, se poursuivait normalement. Actuellement, douze nations ont annoncé leur participation. Ces épreuves mondiales, qui seront retransmises en Eurovision, seront ouvertes aux coureurs de catégories élite, dames, juniors et seniors. Pour la saison à venir, le calendrier suivant a été établi : 13-15 décembre : cours pour arbitres et moniteurs à Crans; 5 janvier : courses à Tête-de-Ran; 11-12 janvier : Coupe d'Anzere et Championnats valaisans à Anzere; 18-19 janvier : courses à Ste-Croix-Les Rasses; 25-26 janvier : Championnats suisses à Wengen; 6-9 février : Championnats du monde à Crans-Montana; Début mars : courses à Villars et à Arosa.

Marc de Dôle
 Vieux Château
Horand
 MARTIGNY

Informations et renseignements pratiques

Memento

- Police (cas graves) (027) 2 56 56
- Ambulance pour tout le Valais (027) 2 61 61
- MONTHÉY**
 Service médical (025) 4 28 22 et (025) 4 11 92
 Pharmacie de service : Coquoz (025) 4 21 43
- SAINT-MAURICE**
 Pharmacie : Gaillard (025) 3 62 17
- MARTIGNY**
 Service médical : (026) 2 26 05
 Pharmacie de service : Boissard (026) 2 27 96
 Patinoire : 8 h. - 13 h. 30 : patinage écoles; 18 h. : entraînement HCM (novices); 19 h. : entraînement HCM (1er); 20 h. 30 : entraînement Charrat.
- SION**
 Service médical (027) 3 71 71
 Pharmacie de service : De Quay (027) 2 10 16
- PATINOIRE :**
 Patinage public
 17 h. 30 : club patinage
 20 h. 30 : patinage public
 Université populaire : Ecole normale des garçons, à 20 h. 15 (cinéma) : « Quelque chose d'autre », de Vera Chytilova, par M. Hermann Pellegrini.

20.15, salle Supersaxo. Traditions populaires : Dr Ernest et Rose Schüle : « D'où viennent les coutumes et traditions ? »

SIERRE
 Service médical (027) 5 06 21 et 5 07 03

Pharmacie de service : Burgener (027) 5 11 29
 Patinoire : 9 h. à 12 h. : patinage écoles; 13 h. 30 - 17 h. 15 : patinage écoles - public; 17 h. 15 - 18 h. 15 : entraînement écoliers; 18 h. 15 - 19 h. 30 : entraînement juniors; 20 h. - 22 h. 30 : patinage public.

Exposition : Jeannette Antille : jusqu'au 23 novembre.

CINEMAS

ÉTOILE - Martigny
 Mardi 19 - Cinédoc - 16 ans révolus
 Le fameux documentaire de W. Disney
DÉSERT VIVANT
 Dès mercredi 20 - 18 ans révolus
 Michèle Mercier et Robert Hossein dans
INDOMPTABLE ANGÉLIQUE

CORSO - Martigny
 Mardi 19 - 16 ans révolus
 Dernière séance du film d'espionnage
07 CONTRE SUPERDIABOLIQUE
 Dès mercredi 20 - 16 ans révolus
 John Wayne et Richard Widmark dans
ALAMO

REX - Saxon
 Aujourd'hui : RELACHE
 Jeudi 21 - 16 ans révolus
07 CONTRE SUPERDIABOLIQUE
 Dimanche 24 - 16 ans révolus
LES RISQUES DU MÉTIER

Près de 80 % des cancers se développent dans des régions facilement accessibles à l'examen médical.
 Ligue valaisanne contre le cancer
 P 4417 S

MICHEL - Fully
 Aujourd'hui : RELACHE
 Mercredi 20 - 16 ans révolus
07 CONTRE SUPERDIABOLIQUE
 Vendredi et samedi - 16 ans révolus
LE SOLITAIRE PASSE A L'ATTAQUE

A l'occasion du match de Coupe suisse
Soleure - Martigny
 du 24 novembre 1968, le Martigny-Sports organise un train spécial
 pour se rendre à Soleure; prix du billet : 25 francs par personne.
 Dép. gare Martigny 7 h. 50
 Dép. Soleure 17 h. 53
 Arr. Martigny 20 h. 15
 Nous comptons sur l'appui de nombreux supporters.
 Inscription auprès de Bernard Contat, Crédit Suisse, Martigny, téléphone (026) 2 33 22;
 M. Emile Chappot, Motel des Sports, Martigny, téléphone (026) 2 20 78.
 P 6602 S

alfa romeo
 GARAGE IMPERIA SA
 MARTIGNY
 Tel. (026) 2 18 97

LE CONFEDERÉ. — Quotidien édité par le Parti radical-démocratique valaisan. — Rédacteur en chef : Gérard Rudaz — Chef du service des Informations : Pierre Anchi — Chef du service des sports : Wally Leya — Rédaction et administration : Place de la Gare, Sion — Téléphones : (027) 2 92 22 et 2 92 23 (deux lignes) — Téléx : confé 3R 206 Case postale 503 Sion — Compte de chèques postaux 19-58 Sion — Abonnements : Un an 48 francs six mois 25 francs; trois mois 13 francs Etranger : Demander le tarif Publicité Régie des annonces Publicitas S. A. Sion Téléphone (027) 3 71 11 Sion — Tarif : Annonces 17 centimes le millimètre; réclames 60 centimes le millimètre. Faire-part mortuaires : Pour le Confédéré - Publicitas, Sion, ou directement Rédaction « Le Confédéré quotidien », Sion, téléphones (027) 2 92 22 et 2 92 23

Attribution des grands prix littéraires

Le Goncourt est allé à Bernard Clavel Yambo Ouologem (Mali) reçoit le Renaudot

PARIS. — C'est au deuxième tour de scrutin que Bernard Clavel a remporté le Prix Goncourt avec « Les Fruits de l'Hiver » (Robert Laffont) par cinq voix, dont celle du président fut prépondérante, contre cinq voix à François Nourissier pour « Le Maître de Maison » (Grasset). Bernard Clavel est originaire du Jura, comme les héros de son livre.

Né le 29 mai 1923, il quitte l'école à quatorze ans et veut préparer les Beaux-Arts de Lyon, tout en gagnant sa vie comme mitron. La guerre interromp ses projets. Démobilisé en 1945, il espère reprendre sa peinture, mais la naissance de son deuxième enfant l'oblige à prendre un métier. Il est successivement relieur, employé à la sécurité sociale, et journaliste à Lyon. Son premier roman, « L'Ouvrier de la Nuit », paraît en 1956. A partir de ce moment il se consacre à la littérature. Après « Qui m'emporte » (1958), « L'Espagnol » (vers 1959), et « Malabarverne » (1960), il publie en 1962 le premier roman de son cycle « La Grande Patience », dont « Les Fruits de l'Hiver » est le quatrième et dernier tome. Les trois précédents sont « La Maison des Autres » (1962), « Celui qui voulait voir la mer » (1963) et « Le Cœur des vivants » (1964). Dans l'intervalle, il publie « Le Voyage du Père » (1965), « L'Hercule sur la place » (1966) et « Victoire au Mans », un reportage romancé. En 1964, il quitte Lyon pour s'installer près de Paris.

Deux de ses romans (« Qui m'emporte » et « Le Voyage du Père ») sont portés à l'écran. « L'Espagnol » est adapté à la télévision. « Les Fruits de l'Hiver », qui lui vaut sa troisième récompense littéraire (il a reçu en 1962 le Prix populiste pour « La Maison des Autres », ainsi que le Grand Prix littéraire de la Ville de Paris, au début du mois de novembre), raconte la vieillesse des deux protagonistes des quatre tomes de « La Longue Patience », dans une petite ville du Jura, sous l'occupation.

L'imagination africaine
PARIS. — C'est au neuvième tour de scrutin que Yambo Ouologem a remporté le Prix Théophraste Renaudot. Les voix s'étaient portées sur François Nourissier (« Le Maître de Maison »), sur Rezuani (« Les Années Lula », et Georges Buis (« La Barque »).

Yambo Ouologem est né au Mali en 1940. Après des études au Lycée Henri IV à Paris, Yambo Ouologem est licencié en lettres et en philosophie, diplômé d'études supérieures d'anglais, et prépare un doctorat en sociologie.
« Le Devoir de violence » (Le Seuil) est

une œuvre très dense qui retrace l'entrée de l'Afrique, asservie depuis l'aube des temps, dans la civilisation moderne. L'œuvre est une synthèse exemplaire de la civilisation du pays de l'auteur qui le redécouvre et de la civilisation française.

Le roman retrace la vie de Saïf, maître absolu et despotique, qui, pour tromper l'occupant français, se dissimule derrière un homme de paille, Raymond Spartacus, architecte diplômé du gouvernement français, et même commet par son intermédiaire des actions violentes mêlées de magie noire.

Dans une langue tantôt râpeuse et acerbe, tantôt lisse et limpide, le roman est à la fois une suite d'aventures colorées, un récit épique et un chant lyrique.

L'œuvre de Yambo Ouologem, exubérante et touffue comme une jungle tropicale, témoigne de la richesse de l'imagination africaine.

Aragon quitte l'Académie Goncourt

Louis Aragon a donné sa démission de membre de l'Académie Goncourt, avant même que soit connu le résultat du scrutin.

En effet, c'est par une lettre déposée avant le scrutin, et dont il a demandé qu'elle soit gardée en archives, que Louis Aragon a donné sa démission spectaculaire.

M. Aragon avait, dit-on, fait une campagne extrêmement vive pour François Nourissier et son livre « Le Maître de Maison ».

Louis Aragon ne sera resté membre de l'Académie qu'un peu moins d'un an.

ITALIE: le gouvernement démissionnera probablement aujourd'hui ou demain

ROME. — M. Giovanni Leone remettrait la démission de son gouvernement aujourd'hui au demain matin au plus tard, selon des bruits non confirmés mais re-

cueillis à bonne source, qui circulent dans les milieux politiques.

Cette démission interviendrait à la veille du Conseil national démocrate-chrétien ou au moment même de sa réunion, demain matin.

M. Leone avait accepté de former, en juillet dernier, un gouvernement démocrate-chrétien homogène, à la suite de la décision des socialistes, après leur échec aux élections générales du 19 mai, de convoquer un congrès extraordinaire pour décider de la poursuite ou non de la participation au gouvernement maintenue durant la législature précédente.

M. Leone avait souligné qu'il se retirerait dès que la situation politique se serait éclaircie. Le comité central du parti socialiste s'étant prononcé la semaine dernière en faveur d'une tentative de reconstitution de la coalition et le parti républicain ayant fait de même, M. Leone estimait que sa mission est terminée et qu'il devrait se présenter démissionnaire devant le Conseil national en laissant à celui-ci le soin de décider des conditions dans lesquelles les négociations pourraient s'engager avec les socialistes et les républicains.

D'autre part, M. Leone serait amené à hâter sa décision en prévision de deux débats importants à la Chambre: celui sur l'affaire des « incorrections » des services secrets à la veille de la crise ministérielle de 1964 et celui sur les pensions, qui ont causé la grève générale de jeudi

Transplantations à Paris

PARIS. — Une transplantation cardiaque et deux transplantations rénales ont eu lieu à l'hôpital Foch de Suresnes, près de Paris, au cours du dernier week-end, annonce-t-on officiellement.

CATASTROPHE À GLASGOW 26 personnes brûlées vives

GLASGOW. — Un grand entrepôt de

six semaines qui ait coûté la vie à un étudiant, s'est produit dans un quartier populaire de la capitale, alors que plusieurs jeunes gens revenaient d'une réunion amicale et eurent l'idée de peindre des slogans.

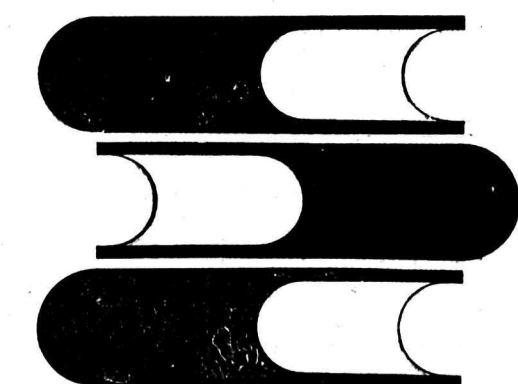
L'étudiant Luis Gonzalez Sanchez qui avait reçu une balle dans le dos a succombé à une hémorragie interne avant l'arrivée de la Croix-Rouge. La police judiciaire alertée par les condisciples de la victime a pu identifier rapidement l'agent coupable qui a été arrêté malgré ses dénégations. Deux des étudiants qui accompagnaient le jeune Gonzalez Sanchez ont également été arrêtés.

Glasgow a été transformé lundi en un véritable enfer. Vingt-six personnes ont péri dans les flammes. Plusieurs personnes se cramponnaient aux grilles des fenêtres en hurlant à l'aide avant d'être la proie des flammes. Le feu s'était déclaré au rez-de-chaussée avant de gagner rapidement les trois étages de l'immeuble. Les pompiers n'ont pu éteindre le feu qu'au début de l'après-midi. Par trois fois, ils avaient tenté de pénétrer dans le magasin, mais chaque fois, ils furent refoulés par l'intensité des flammes.

« C'était horrible » a déclaré un témoin: « J'ai entendu des cris affreux provenant du bâtiment. Je me suis précipité et j'ai vu des hommes hurlant de terreur, tenter de sortir par les fenêtres, bloquées par de solides barreaux de métal ».

du 9 au 23 novembre chez votre libraire

EXPOSITION LAROUSSE



occasion
exceptionnelle
de vous renseigner
sur les dictionnaires,
encyclopédies
et grands ouvrages
Larousse



PORTRAIT DU JOUR Louis ARAGON

L'attribution du Prix Goncourt à Bernard Clavel fera sans doute moins de bruit que la démission qui l'accompagne: celle de l'un des jurés du Prix: Louis Aragon.

Il n'y a même pas une année que le poète des « Yeux d'Elsa » fut appelé à faire partie du jury des Goncourts. Il n'aura donc donné qu'une fois sa voix, au candidat malheureux de 1968: François Nourissier. Et il explique son départ par le fait que l'un des jurés l'a trahi en révélant à la presse, bien avant l'attribution du Prix, le nom du candidat choisi par lui. Et, du haut de son Olympe, Aragon s'écrie: « Je ne tiens pas à m'associer à la sorte de cannibalisme qui règne entre certains de mes collègues... ».

A l'auteur de lettres ouvertes et au polémiste de querelles de salon, qu'il nous soit permis de préférer — ô combien! — le poète auquel on doit sans doute les plus beaux vers d'amour de cette génération:

Tes yeux sont si profonds qu'en
[me penchant pour boire
J'ai vu tous les soleils y venir se
[mirer
S'y jeter à mourir tous les
[désespérés
Tes yeux sont si profonds que j'y
[perds la mémoire.

Louis Aragon, qui a fêté le 3 octobre dernier son 71e anniversaire, est né à Paris où il se destine tout d'abord à la médecine avant d'écrire. La guerre de 1914-1918 fait de lui un médecin auxiliaire qui subit le feu dans les rangs du 355e régiment d'infanterie: ce qui lui vaut la Croix de guerre. Il publiera son premier recueil de poèmes: « Feu de joie » en 1920.

Adeptes du dadaïsme, il rompt bientôt avec lui au profit du surréalisme dont il devient, avec Breton, l'animateur enthousiaste. Il fait scandale en 1924 en saluant la mort d'Anatole France par un pamphlet intitulé: « Le Cadavre ».

Après avoir condamné la révolution bolchévique dans un texte où il évoque « Moscou la gâteuse », Aragon adhère au parti communiste en 1917, se rallie au stalinisme et participe, à Karkhov, en 1930, au Congrès des écrivains révolutionnaires. Il y rencontre le poète Maïakowsky dont il épousera la belle-sœur Elsa Blik, plus connue sous le pseudonyme de Triolet.

Directeur du journal communiste: « Ce Soir », Aragon est mobilisé en 1939 tandis que son journal est suspendu par le gouvernement. En mai 1940, il se bat en Belgique et à Dunkerque, gagne deux nouvelles décorations: la Croix de guerre 1939-1940 et la médaille militaire auxquelles s'ajoutera la médaille de la Résistance pour ses livres et articles clandestins. L'intense production poétique d'Aragon se situe précisément durant l'occupation et c'est la Suisse qui éditera nombre de ses œuvres.

Une colonne de ce journal ne suffirait pas à contenir la seule énumération des titres de recueils de poèmes, romans et nouvelles de Louis Aragon dont Claude Roy a écrit: « C'est un forcené et c'est un chanteur de charme, un Grand Inquisiteur et un boulevardier, un reître un talon rouge, un bulldozer et un violon de Crémone, un être impossible et un homme de génie, le plus perfide des félins et le plus généreux des amis, la méchanceté faite sifflement et la tendresse faite musique ».

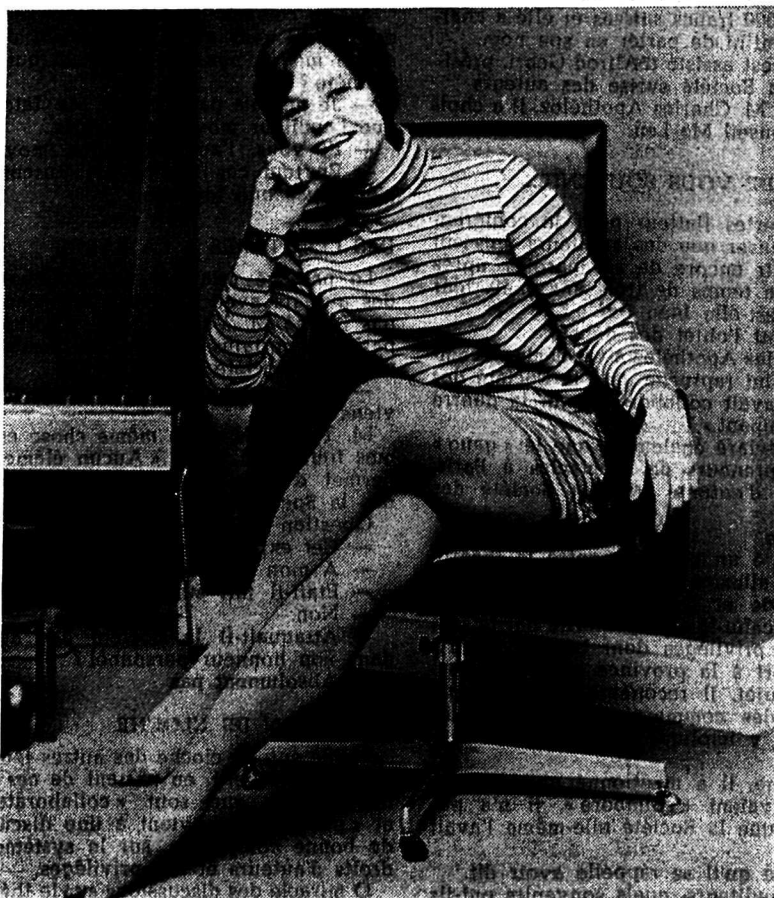
J.-P. Tz.

Un étudiant tué à Mexico

MEXICO. — Un étudiant en médecine de 18 ans a été tué cette nuit à Mexico par un policier qui l'avait surpris peignant

sur un mur des slogans favorables à la grève estudiantine.

Cet incident, le premier depuis plus de



La Tchécoslovaquie a aussi sa vedette de la chanson

La chanteuse tchèque Vera Maria a été lancée sur la scène pop d'Angleterre. Elle a 18 ans, habite auprès d'une tante à Londres et étudie le russe et l'allemand à l'Université de Londres. Elle va enregistrer

prochainement son premier disque, mais tient à terminer ses études avant de se donner entièrement au chant.

Voici la chanteuse tchèque Vera Maria.

Les conséquences pour l'horlogerie de notre participation à l'AELE

LA CHAUX-DE-FONDS. — La Suisse horlogère publie un éditorial intitulé « Bénédiction de l'AELE » et consacré à la conférence que vient de donner à Neuchâtel sur ce sujet M. Pierre Languetin, délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux et à la discussion qui suivit cet exposé et au cours de laquelle M. C.-M. Wittwe, directeur général de la Chambre suisse de l'horlogerie a souligné la mesure importante dans laquelle notre industrie horlogère a bénéficié de la création de l'Association européenne de libre échange. De 130 millions qu'elles étaient en 1960, les exportations horlogères vers les sept pays signataires de la convention de Stockholm ont passé à 272 millions en 1967, soit une augmentation de 110 %. Ce résultat n'aurait pu être atteint sans l'abolition complète des restrictions quantitatives et sans la démobilitation presque totale des droits de douane.

C'est dans nos relations avec la Grande-Bretagne que le développement a été le plus spectaculaire, puisque nos ventes de produits horlogers sur ce marché ont presque triplé depuis 1960 : or c'est ce pays qui appliquait auparavant les contingents d'importation les plus sévères et les barrières les plus élevées.

Toutefois, les statistiques douanières des 9 premiers mois de 1968 font apparaître une légère diminution de nos exportations horlogères à destination de l'AELE. Cette diminution est la conséquence de la dévaluation de la livre sterling et de la couronne danoise. En outre,

malgré une série d'interventions, le Portugal n'a toujours pas réduit ses droits de douane sur certains produits industriels dont les montres. Le Portugal considère que son tarif douanier n'a pas de caractère protectionniste, mais est de nature fiscale et peut dès lors être maintenu en vertu des dispositions de la convention de Stockholm.

Election au Conseil de ville de Bienne

Avance des indépendants

BIENNE. — Les résultats des élections pour le renouvellement du Conseil de la Ville de Bienne (législatif), qui compte

Un noyé retiré du lac, il est identifié

GENEVE. — Lundi vers midi, un corps était aperçu flottant entre deux eaux près de Versoix. Retiré du lac, il a été identifié comme étant celui d'un habitant de Pezoux, disparu depuis le 6 novembre, M. Emile Munzhuber, éditeur, 55 ans, Neuchâtelois.

Zurich : après la décision d'attribuer à Bâle l'orchestre de Beromünster

ZURICH. — Le comité d'action pour le maintien à Zurich de l'orchestre de Beromünster a pris connaissance de la décision du comité de la Radio suisse allemande et romanche d'attribuer à Bâle cette formation musicale. L'association s'est dissoute, après avoir annoncé qu'elle acceptait la décision prise.

On apprend d'autre part que la ville de Zurich est entrée en contact avec la société de la Tonhalle, pour étudier si on ne pourrait offrir des engagements aux artistes de l'orchestre de Beromünster désirant rester à Zurich.

La lutte contre la tuberculose doit encore être intensifiée

BERNE. — Aux assises annuelles de l'Association suisse contre la tuberculose, à l'aula de l'Université de Berne, les docteurs Ordasini de Berne, Varonier de Genève, Weber de Lucerne et Sauter, directeur du Service fédéral de l'hygiène publique à Berne, ont présenté des exposés sur l'état actuel de la tuberculose en Suisse. Bien que cette maladie ait pu être efficacement combattue grâce à des mesures prophylactiques et à des traitements médicaux, grâce à une législation appropriée, et aussi à une bonne information du public, il n'en reste pas moins que le taux de recul de la maladie n'a que très peu diminué ces dernières années. Sur 2 millions et demi de personnes vaccinées, il y a encore plus de 18 000 tuberculeux traités médicalement et contrôlés et l'on compte annuellement encore 6000 à 7000 nouveaux cas de tuberculose. Dans ces conditions, il n'est pas possible de parler d'une victoire définitive sur cette maladie.

De 1961 à 1965, 2218 personnes sont mortes de la tuberculose pulmonaire dont, il est vrai, 1877 par suite de complications cardiaques ou vasculaires dues à l'âge des malades. Il est bien recommandé, à ce propos, à toute personne de plus de 50 ans, de ne pas omettre les contrôles radioscopiques. On compte environ 12 000 cas de tuberculose active, la plupart contagieuse. Une bonne moitié de ces malades, ignorant leur mal, vivent parmi les biens portants et ne se font pas soigner.

Il est donc indispensable d'intensifier et

de coordonner la lutte antituberculeuse et d'effectuer des contrôles généralisés, notamment parmi les travailleurs étrangers.

Décès d'une importante personnalité horlogère : M. Silvan Kocher, vice-président de la Fédération horlogère suisse

BERNE. — M. Silvan Kocher, vice-président de la Fédération horlogère suisse, est décédé, lundi, à l'hôpital de l'île à Berne, des suites d'une longue maladie. Il a été l'une des personnalités les plus marquantes du monde horloger ces 30 dernières années.

Un pasteur condamné pour attentat aux mœurs

AARAU. — La cour d'assises argovienne a condamné à trois ans de réclusion un pasteur, de Stein en Fricktal, pour détournement de mineures. Il s'en était pris à la vertu de deux jeunes filles en place dans son ménage, et de certaines de ses catéchumènes.

Le cas de cet ecclésiastique s'aggravait du fait de la récidive : condamné en Suisse orientale pour des délits semblables, il avait abandonné pour quelque temps le ministère, avant d'être réintégré plus tard.

A PROPOS DU DIES ACADEMICUS

Les élégances de l'AGEPUL

On nous écrit : En date du 8 novembre dernier, nous avons adressé à la rédaction de votre journal un communiqué auquel vous avez accordé votre attention, ce dont nous vous remercions. Par contre, nous protestons énergiquement contre la manière scandaleuse dont notre texte a été tronqué et commenté.

Le « Dies Academicus » du 21 novembre prochain sanctionnera l'entrée en vigueur d'une nouvelle organisation des autorités universitaires. Devant l'importance de l'événement, la presse en rendra certainement, largement compte. Les paroles qui seront prononcées par M. Pradervand, entre autres, seront donc totalement ou partiellement, objectivement, ou tendancieusement mises à la disposition de l'opinion publique.

Par la diffusion d'un communiqué bref et concis, n'empiétant pas trop sur les rubriques vedettes des chiens écrasés et des affaires de mœurs, nous souhaitons éveiller l'esprit critique du citoyen vaudois et le mettre en garde contre l'allocation de M. Pradervand.

Se montrant incapable d'accomplir correctement sa tâche d'information, y préférant la défense implicite d'une personnalité du parti dont elle est l'organe, la « Nouvelle Revue de Lausanne » s'est permis de dénaturer, par l'amputation d'un point essentiel, ce qui n'était qu'une simple prise de position.

La malhonnêteté de l'observation paternaliste qui conclut l'article est d'autant plus vexante que le rédacteur ne s'est pas informé auprès de l'Association signataire des nombreux motifs pouvant justifier cette prise de position.

Pour combler ce manque d'information, nous précisons simplement que :

1. Les étudiants (que nous nous permettons de considérer comme les premiers intéressés) ont demandé puis exigé que M. Pradervand leur présente sa politique universitaire avant le 21 novembre 1968, et qu'il a refusé.

2. Il est de tradition que le recteur entrant en charge parle de sa recherche personnelle et que le recteur sortant lance un cri d'alarme quant à la situation universitaire.

3. Le bureau de l'AGEPUL n'a pas été informé de la rupture de cette tradition.

Espérant vivement que ces lignes se verront publiées et regrettant les circonstances qui nous ont amené à les écrire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Bureau de l'AGEPUL
Le président : J. Leresche.

* * *

En publiant intégralement le texte de cette lettre, nous espérons donner à nos correspondants une leçon d'objectivité et de courtoisie.

Ce sont là deux qualités dont il semble que le trouble universitaire les ait momentanément dépourvus.

Le premier communiqué de l'AGEPUL, celui donc que nous avons « tronqué et commenté », s'en prenait aux discours du futur « Dies Academicus » en affirmant, avant la lettre, qu'ils seraient un brevet d'autosatisfaction. L'étude des sciences exactes déboucherait-elle sur la prémonition ?

Disons-le tout net. Il y a, au niveau de l'enseignement supérieur, un problème très important. Nous avons tenté, dans quelques éditoriaux, d'en préciser les données et d'en rappeler les solutions.

Qu'il règne, chez les étudiants, une certaine inquiétude, d'ailleurs savamment exaltée par les spécialistes du « progrès par la confusion », rien là que de très naturel.

Mais nos jeunes amis conviendront, la sérénité revenue, qu'ils exagèrent.

Il n'est que de lire la lettre qui précède. On a « demandé » puis « exigé » de M. Pradervand qu'il expose sa politique avant le Dies. Le responsable de l'enseignement n'est plus libre de ses choix. Il doit obéir à de véritables sommations !

Subsidiairement, on observa qu'avant même d'avoir écrit une ligne, la presse est suspecte de rendre compte partiellement et tendancieusement des propos de M. Pradervand.

Quand à la NRL, elle alterne entre la malhonnêteté et le paternalisme.

Dans ce bon canton, malhonnêteté a une double acception. Le terme signifie aussi vulgarité, grossièreté, manque d'éducation. Nos interlocuteurs nous permettront de leur retourner sous cette forme vaudoise et paternaliste.

Car si nous sommes partisans du dialogue, nous nous refusons à l'engager sur ce ton et à ce niveau.

NRL.

chronique judiciaire

AU TRIBUNAL CIVIL DE LAUSANNE

La Société des auteurs contre Charles Apothéloz

La salle où se déroule le procès qui n'a pas tout à fait l'ampleur du procès de Kafka est une véritable bonbonnière et se prête au genre intimiste.

M. Fitting, qui conduit les débats donne le ton, un ton confidentiel et les deux juges qu'il assiste, M. Bertrand de Haller et Cornaz n'élèvent guère la voix :

— Parlez plus fort... cependant murmuré à un témoin, le président et celui-ci a essayé de s'y résoudre.

Les faits sont simples, d'une simplicité digne d'un Tribunal de simple police :

Lors d'une conférence qu'il prononça le 10 décembre 1965 à l'aula de l'Université de Lausanne, M. Charles Apothéloz, directeur du Centre dramatique romand aurait proféré à l'endroit de la Société des compositeurs dramatiques des propos que celle-ci trouve offensants et de nature à lui porter un double préjudice économique et moral.

Elle réclame donc du conférencier, en dommages et intérêts, une somme de l'ordre de 20 000 francs suisses et elle a chargé Me Contini de parler en son nom.

Celui-ci est assisté d'Alfred Gehri, président de la Société suisse des auteurs.

Quant à M. Charles Apothéloz, il a choisi pour conseil Me Leu.

TACHEZ DE VOUS SOUVENIR...

Il est certes flatteur pour le conférencier de penser que des auditeurs puissent se souvenir encore de ses paroles, après un laps de temps de trois ans, mais leur mémoire est-elle bien fidèle ?

C'est tout l'objet des débats. M. Charles Apothéloz a-t-il déclaré, comme on le lui reproche, que la Société des auteurs « avait collaboré durant la guerre avec l'occupant » ?

A-t-il déclaré également que le « gang » des entrepreneurs de spectacles à Paris, travaillait d'entente avec la Société des auteurs ?

Il le nie. Il a tenté un parallèle entre le théâtre en Suisse allemande et le théâtre en Suisse romande et montré que celui-ci par rapport à celui-là était préterité par le système des privilèges dont bénéficie Paris par rapport à la province.

A ce sujet, il reconnaît avoir critiqué le gang des commerçants en spectacles mais sans y impliquer la Société des auteurs.

De même, il a mentionné que certains auteurs avaient « collaboré », il n'a pas prétendu que la Société elle-même l'avait fait.

Voilà ce qu'il se rappelle avoir dit. Et les auditeurs, quels souvenirs ont-ils de cette soirée qu'on souhaiterait mémorable.

UN TÉMOIN CATÉGORIQUE

Me Roland Jatton était là, soucieux de s'intéresser aux choses du théâtre, en vue d'une future intervention au Conseil communal sur les subventions. Il précise :

— Après avoir dressé un parallèle entre le théâtre en Suisse allemande et le théâtre en Suisse romande et montré que divers acteurs français se trouvaient ou engagés durant la guerre, ou prisonniers,

M. Apothéloz ajouta : « Au surplus la Société des auteurs a collaboré... j'y reviendrai ».

— Nous nous sommes regardés, interloqués, poursuit Me Jatton, mon collègue Alexandre Gross aujourd'hui disparu et moi, car nous ne nous attendions pas à cette révélation.

J'ai demandé ensuite à plusieurs personnes si elles avaient eu connaissance de cette collaboration, elles l'ignoraient toutes.

Selon Me Jatton, M. Apothéloz aurait aussi considéré « comme une espèce de gang » les directeurs de l'industrie théâtrale, et le témoin a compris que la Société des auteurs en faisait partie.

Il est formel, catégorique :

— C'est M. Alfred Gehri, président de la Société suisse des auteurs qui s'est approché de moi pour me demander si M. Apothéloz avait bien tenu de tels propos et non moi de lui.

Le juge de Haller intervient.

A-t-on compris que ce « gang » était un groupe de gens qui ne reculaient devant aucun moyen pour atteindre un but malhonnête ?

— Je ne sais pas, répond Me Jatton, ce que l'auditeur moyen a compris...

— Et vous, l'auditeur « non moyen » ?

— En tout cas ! coupe Me Rusconi, ce n'était pas une louange !

DES CONFRÈRES A LA BARRE

Le passage relatif à une collaboration des auteurs avec l'occupant allemand n'a pas frappé M. Vallon... « M. Apothéloz a parlé de certains auteurs, me semble-t-il, pas de la Société ».

— Quant au mot gang, je ne m'en souviens pas.

M. Tauxe répète la même chose en termes tout aussi nets : « Aucun élément ne permet d'affirmer que M. Apothéloz ait mis la Société en cause ».

Question du juge Cornaz.

— Cet exposé était-il objectif ?

— A mon avis, oui.

— Etait-il fait sur un ton violent ?

— Non.

— Attaquait-il la Société des auteurs dans son honneur personnel ?

— Absolument pas.

MÊME SON DE CLOCHE

Même son de cloche des autres témoins.

Et petit à petit, en partant de ces mots malsonnants que sont « collaborateurs » et « gang » on en vient à une discussion de bonne compagnie, sur le système des droits d'auteurs et des privilèges.

O miracle des discussions sur le théâtre ! C'est ainsi qu'un forum fort intéressant se déroule avec trois ans de retard sur la conférence de M. Apothéloz !

En gros, il faut savoir ceci :

L'auteur est maître absolu de son œuvre et la Société des auteurs auquel il appartient ne constitue qu'un intermédiaire entre lui, les directeurs de salle ou les tournées.

Il fait partie, en quelque sorte d'un syndicat et il ne peut donc consentir des droits plus bas que le minimum prévu par

Géo Blanc, chef des émissions dramati-

ques à la Radio romande montre par quelques exemples, que l'auteur peut disposer de son œuvre à sa guise : « Je ne veux pas que mon répertoire passe à la radio ! » dit Anouilh, on ne le passe pas.

Itou pour les héritiers de Brecht qui sont gourmands.

On entend M. Mauriant — bonne présence — Emile Gardaz, Mme Favre, Gérard Zambelli, qui animent le spectacle que constitue un procès, mais on s'éloigne de l'objet du litige.

M. Matysens, délégué général de la Société des auteurs, fait un exposé brillant et complet sur le rôle de la Société des auteurs, tandis que M. Joris, directeur du CPR nous offre cette pensée : « Les auteurs sont défendus, les troupes ne le sont pas ».

Le juge Bertrand de Haller revenant sur le mot de « gangster » demande à ce témoin si le public était composé d'intellectuels capables de ne pas prendre le terme au pied de la lettre.

— Je ne me permettrai pas, riposte M. Joris, de reconnaître un intellectuel !

M. Guillaume Chenevière, administrateur de théâtre à Genève, Mme Thérèse Baud, secrétaire du Centre dramatique romand se présentent dans des rôles secondaires qu'ils tiennent convenablement.

En résumé :

A l'exception de Me Roland Jatton, aucun des témoins n'a attribué un sens insultant aux propos de M. Apothéloz sur la Société des auteurs, aucun journal, au lendemain de la conférence n'y a fait la moindre allusion.

En somme, on commence à en parler ! Réflexion personnelle, la Société des auteurs aurait pu faire l'économie de ce procès.

DUEL D'AVOCATS

Excellente plaidoirie de Me Rusconi conseil de la Société des auteurs, sur cette noble Institution qui fut créée en 1777 par Beaumarchais et qui continue à s'assigner pour but la sauvegarde des droits du créateur.

« La littérature, a dit Voltaire, est le premier des arts et le dernier des métiers. »

C'est pour qu'il n'en soit plus ainsi que l'auteur est devenu le maître absolu de son œuvre...

M. Rusconi tient pour authentiques les propos diffamatoires qu'aurait tenus M. Charles Apothéloz en 1965 ce qui lui permet de s'en indigner avec une belle éloquence.

C'est un scandale ! s'écrie-t-il.

C'est un scandale ! répète en écho, Me Leu, défenseur de M. Apothéloz, qui le nie, c'est un scandale qu'une puissante société engage un coûteux procès civil sur une babiole !

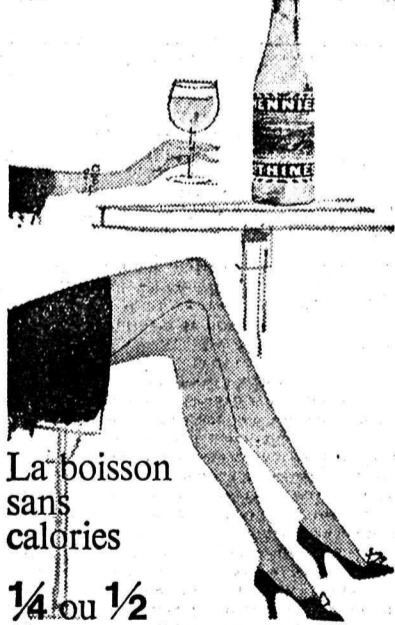
Et il désarticule le système des droits d'auteurs et des privilèges pour en montrer les imperfections.

Le Tribunal civil va se pencher sur ce dossier avec la sérénité qui lui est coutumière et un jour, il fera connaître aux parties, son jugement.

Elles auront eu le temps, sans doute, de prendre une plus exacte mesure des querelles de mots et de leur importance.

André MARCEL.

Pour garder la ligne



La boisson sans calories

1/4 ou 1/2

HENNIEZ LITHINÉE

HENNIEZ-LITHINÉE S.A. Sources minérales

Encore à propos de la question écrite du député Emonet

M. Léonce Emonet, député de Sembrancher et président du Parti conservateur-chrétien-social de l'Entremont, a donc posé une question écrite au Conseil d'Etat. Il stigmatise la communication à un quotidien politique du canton, par l'administration communale de Martigny, de ce que M. Luisier appelle, dans le « Nouvelliste » la « décomposition politique » des citoyens ayant signé la pétition en faveur du Conseil général à Martigny.

M. Emonet était certainement bien placé pour poser une telle question. En effet, au mois de juillet de cette année, une pétition signée de 109 citoyens et déposée au greffe communal de Sembrancher demandait la convocation d'une assemblée primaire pour discuter de l'interdiction des bals du samedi prononcée dans l'Entremont en général et à Sembrancher en particulier.

Or, cette pétition a circulé parmi les membres de la Jeunesse conservatrice-chrétienne-sociale locale lors d'une sortie à Anzère et a été disséminée à loisir par les leaders conservateurs de Sembrancher. Et qui pensez-vous qui accompagnait ces jeunes à Anzère ? M. Léonce Emonet en personne...

M. le député Emonet serait donc bien

inspiré de demander au député Closuit par exemple — puisque cela se passe... à Sembrancher et que lui-même est intervenu pour Martigny — de déposer une question écrite demandant au Conseil d'Etat de prendre les sanctions qui s'imposent envers la commune de Sembrancher.

En attendant, le lecteur jugera de l'esprit d'à-propos de l'excellent député entremontain.

Ry.

Avis aux Tchécoslovaques résident en Valais

Les citoyens tchécoslovaques actuellement en résidence temporaire en Suisse (dans les cantons de Genève, Vaud et Valais), qui seraient désireux de s'informer des possibilités de ré-installation outre-mer, sont avisés que : un service d'orientation et de documentation sera à leur disposition les 20 et 21 novembre 1968, au siège du CIME à Genève (Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, 9, rue du Valais, bureau numéro 506, téléphone (022) 32 36 00) de 10 à 14 heures et de 16 à 20 heures

Monthey: le parti désigne ses candidats

Les quelque 600 électeurs radicaux qui ont assisté à l'importante assemblée de la fin de la semaine dernière, avaient pas mal de peine à trouver de la place dans la magnifique et confortable salle communale de la gare pourtant assez spacieuse.

Le président du Parti, M. Alphonse Médicoz, n'eut aucune peine lui, à capter l'attention des participants par son rapport clair et détaillé et par l'éloge qu'il fit des conseillers communaux démissionnaires.

En effet, cinq conseillers sur les neuf que compte le groupe radical quittent cette année l'exécutif montheyens. Le vice-président, tout d'abord, M. Charles Boissard président de la commission scolaire, après cinq périodes. M. Jean-Louis Descartes, responsable des œuvres sociales et ancien vice-président, totalise six périodes législatives tandis que M. René Voisin, responsable de la police et de la sécurité, a accompli trois périodes. MM. Albert Meyer-Gay et Clovis Vionnet, respectivement responsables du service des eaux et des sports et fêtes, abandonnèrent leurs charges après huit années consacrées à la chose publique.

La présentation des nouveaux candidats se déroula dans le calme et avec beaucoup de sérieux. Sept excellentes propositions furent faites, ce qui porte à onze le nombre des candidats que l'assemblée décida de mettre en liste, quatre conseillers sortants mettant leur mandat à disposition.

En voici la liste : ANCIENS : MM. Edgar Bavarel, 40 ans président de la ville, en charge, Joseph Rithner, 45 ans, commerçant, proposé à la vice-présidence, Louis-Claude Martin, 31 ans, employé à la Ciba, D. Samuel Niklaus, 45 ans, médecin ORL.

NOUVEAUX : MM. Roger Burnier, 40 ans, appareilleur à la Société du gaz, Léo Favre, 53 ans, commerçant, Michel Giovanna, 40 ans, chef d'atelier aux usines Giovanola, Alphonse Médicoz, 40 ans, administrateur postal adjoint, Jean-Paul Mul-tone, 33 ans, entrepreneur en menuiserie, Marc Piola, 48 ans, contremaître, Hans-U Witschy, 38 ans, technicien ingénieur à la Ciba.

BRAMOIS

Assemblée du parti

L'assemblée générale du Parti radical-démocratique de Bramois aura lieu le mardi 19 novembre, à 20 h. 15, à la salle de l'atelier de la maison d'école.

L'ordre du jour comporte la désignation des candidats aux élections communales. Cordiale invitation aux radicaux séduis. Le comité.

SIERRE

Première assemblée générale du Skibob-Club

C'est à l'Hôtel Terminus à Sierre que s'est tenue la première assemblée générale du Skibob-Club Sierre.

M. Bernard Donze, le dynamique président et fondateur du nouveau club, souhaita la bienvenue aux participants et invités en brochant rapidement un tableau des activités de la société depuis sa fondation.

Après l'approbation des statuts, l'assemblée générale procéda à l'élection du comité qui fonctionnera pendant 4 ans, soit : président, Bernard Donzé ; vice-président, Henri Rauch ; secrétaire, Claude Berque-

rand ; caissier, Jacques Amacker ; commission de propagande, André Baumgartner, Hermann de Preux, Lucien Epiney, qui représente Grimentz. En effet cette dernière station dont on connaît les belles pistes de skibob et le soutien à ce sport, demanda son intégration officielle au sein du Club, demande qui fut saluée chaleureusement par toute l'assemblée. A l'avenir donc, le Skibob-Club Sierre se dénommera Skibob-Club Sierre & Anniviers. Ainsi la porte est ouverte à d'autres stations de cette vallée en pleine expansion qui voudraient profiter de s'adjoindre à la nouvelle société.

L'invité d'honneur, M. Pierre Woussen, secrétaire à la Fédération suisse de skibob, félicita et encouragea les promoteurs du nouveau club, puis pour le plus grand plaisir de l'assemblée fit un brillant exposé sur le but et les avantages de la pratique du skibob, sport à la portée de chacun, du plus jeune au moins jeune, du plus téméraire au plus prudent.

Tout se termina joyeusement devant un bon verre de fendant, et l'ouverture de la saison a été fixée aux premières chutes de neige. Toutes inscriptions peuvent être prises chez Bernard Donzé, Rauch Sports, ou André Oggier.

Claude BERGUERAND.

PRÊTS

express
de Fr. 500.- à Fr. 10000.-

- Nous accordons un crédit toutes les 3 minutes
- Garantie de discrétion totale
- Pas de caution ;
Votre signature suffit



Banque Procrédit
1211 Genève, Cours de Rive 2,
Téléphone 26 02 53
1701 Fribourg, rue Banque 1,
Téléphone 2 64 31

NOUVEAU :
Service express

Nom

Rue

Endroit

Cela dépend de votre intestin

Les séquelles de la constipation sont nombreuses: humeur maussade, maux de tête, teint brouillé n'ont souvent pas d'autre origine. Prenez du thé Franklin, mélange de 9 plantes actives, laxatif et digestif, il vous apporte une aide précieuse.

En pharm. et drog. à fr. 2.75 et fr. 1.75 le paq. et fr. 3.- en sachets filtres. Dragées Franklin, discrètes et efficaces à fr. 2.40 la bte.

THÉ FRANKLIN



De gauche à droite : MM. Bavarel, Chavaz et Theurillat.

(Photo Armand Bussien, Monthey).

Un intéressant vernissage pour inaugurer la galerie des Marmettes

De nombreuses personnalités ont assisté, samedi en fin d'après-midi, au premier vernissage dans les locaux de la Galerie des Marmettes.

A cette occasion, une exposition particulièrement intéressante était présentée comprenant des œuvres des peintres Chavaz, Palézieux, Roulet et Lorelan. En fait une belle affiche et qui ne manqua pas de susciter l'admiration des nombreux visiteurs.

A l'heure des discours, M. E. Bavarel, président de la Municipalité montheyenne, devait souligner combien l'apport d'une galerie d'art était intéressant dans le cadre de l'activité culturelle de la ville. Tout en saluant les artistes présents, il adressa de chaleureux encouragements et remerciements à Mlle I. Barman, à qui l'on doit la création de cette galerie. Nous ne nous attarderons pas sur la qualité picturale des œuvres exposées, une critique plus complète devant faire

l'objet de notre chroniqueur spécialisé. Nous tenons cependant à dire avec quel enthousiasme l'ouverture de cette galerie a été saluée dans la capitale du haut lac.

Certes, il s'agit là d'une petite galerie, mais elle dégage une atmosphère toute de cordialité et d'intimité propre à mieux permettre cette communion entre l'œuvre de l'artiste et le public. Nous nous réjouissons quant à nous de pouvoir suivre l'activité de cette salle d'exposition, tant il est vrai que l'intérêt suscité par son ouverture est une magnifique promesse pour son avenir. Relevons encore que cette exposition collective pourra être visitée jusqu'au 8 décembre de 14 heures à 20 heures, sauf le lundi et que la galerie se situe au No 32 de l'avenue du Crochetan.

Le Confédéré se joint à toutes les personnes qui ont félicité Mlle Barman. Il souhaite avoir souvent l'occasion de parler de cette galerie.

Au fil de la Borgne

Au fil de la borgne

A dix jours du scrutin de décembre, un calme apparemment complet règne dans les villages agrippés sur le flanc droit de la Borgne. Pour l'instant, seuls les courtiers électoraux sont en action, épiant les conciliabules qui s'improvisent dans les bistrot, ou sollicitant les faveurs d'un olivier dont le vote est à l'encre. Pourtant, à en juger les mines réjouies ou l'allongement démesuré des nez inquiets, on est bien obligé d'admettre que quelque chose couve sous cette cendre qui rallumera pour un laps de temps les brandons de discordes.

A Nax

...Balcon des dieux les 5 conseillers conservateurs, élus il y a 4 ans sur cette étiquette d'emprunt, vont sans doute solliciter un nouveau mandat. Libéré de tout souci pédagogique, le président sortant a déjà pris la température de sa popularité: aux dernières nouvelles, elle se maintiendrait au beau fixe. Mais en face, l'opposition a réagi: privée jusqu'ici de manne communale à la suite d'une fausse manœuvre elle mettra tout en œuvre pour ravir à la majorité, une, sinon deux de ses plus belles banquettes.

MARTIGNY - AOSTE

Réunion des anciens élèves du collège de Martigny

Plus de 70 anciens élèves du collège Sainte-Marie se sont rendus à Aoste dimanche dernier par un temps hivernal avec les cars de Martigny-Excursions.

Le paysage d'hiver était merveilleux et la neige abondait des deux côtés du Grand Saint-Bernard.

Les Martigneraïns ont été chaleureusement reçus par l'adjoint au syndic de la vallée d'Aoste qui les a salués au cours de l'apéritif offert au Café National.

Les participants ont eu ensuite le privilège de déjeuner au restaurant Agip et ils eurent l'occasion d'entendre l'allocation de M. Dujany, assesseur de l'instruction publique, qui souligna le développement heureux des relations toujours plus étroites dans tous les domaines, entre l'antique « Augusta Pretoria » et l'ancienne « Octodure ».

Des allocutions de circonstances furent également prononcées par MM. Georges Chatelat, chapelain des anciens, Georges Sauthier, président d'honneur, Pierre Cretex, vice-président de la commune de Martigny, Victor Dupuis, juge de commune et Albert Diemoz le grand ami du Valais dans la vallée d'Aoste.

Au retour, un arrêt à Bourg-Saint-Pierre a permis à M. Fernand Dorsaz, président de la commune et ancien professeur au collège Sainte-Marie d'apporter son cordial salut à toute la phalange martigneraïne.

La preuve a été faite, une fois de plus, que la grandiose réalisation du tunnel du

vre elle mettra tout en œuvre pour ravir à la majorité, une, sinon deux de ses plus belles banquettes.

A Vernamiège

Où l'on compte un municipal sur 10 citoyens habiles à voter, les candidats à l'investiture attendront certainement la dernière minute avant de se présenter sur le fil. Mais quelle que soit l'issue du prochain scrutin, les élus appartiendront de toute façon à la dynastie des cousins germains.

A Mase

Contrairement à la tradition, les élections auront lieu cette année au système proportionnel. Deux factions rivales télé-guidées l'une et l'autre par des pédagogues chevronnés, brigueront les sièges prochainement vacants du salon communal. Opposée à la vieille garde, la génération montante s'apprête à secouer énergiquement le cocotier solidement tenu par les anciens. A l'heure présente, il est bien difficile de prévoir le nombre de noix qu'elle réussira à faire tomber.

Grand Saint-Bernard est un moyen de communication permanent entre les deux régions voisines, par les temps les moins favorables

Désert vivant

C'est donc ce soir, à 20 h. 30, que le Cinedoc donnera, en la grande salle du cinéma du Casino Etoile le chef-d'œuvre de Walt Disney « Désert vivant ».

Ce film nous montre, dans un décor majestueux, des oiseaux, reptiles, insectes bizarres et variés, luttant pour leur existence dans une des régions les plus hostiles du monde le grand désert d'Amérique, situé entre les montagnes Rocheuses et la Sierra Nevada

Vente de bienfaisance

Comme annoncé précédemment, la vente de bienfaisance en faveur des Eglises de Martigny se prolongera samedi et dimanche prochains, les 23 et 24 novembre, à l'ancienne halle de gymnastique avec tout un vaste programme

Ce dernier sera communiqué prochainement

En attendant, réservez ce week-end en faveur d'une œuvre charitable.

LES CAFÉS TROTTET
LA MAISON DU CAFÉ
— chez votre épicière !

Monsieur Alfred Sauthier ;
Monsieur et Madame Michel Sauthier ;
Mademoiselle Jeanne Sauthier ;
Madame Alfred Vouilloz-Sauthier ;
Madame et Monsieur Marius Zryd-Sauthier ;

Madame et Monsieur Heinz Hofmann-Sauthier ;
Monsieur et Madame Pierre Sauthier et leurs enfants ;

Monsieur Benoît Vouilloz ;
Monsieur et Madame Michel Vouilloz ;
Mademoiselle Eve-Marie Vouilloz ;
Mademoiselle Véronique Vouilloz ;
Mademoiselle Marie-Josèphe Zryd ;
Mademoiselle Françoise Zryd ;
Amédée Zryd ;

Madame et Monsieur Jules Ducrey-Desfayes, leurs enfants et petits-enfants ;
Monsieur Léonce Crittin-Desfayes, ses enfants et petits-enfants ;

Madame Auguste Sauthier, ses enfants et petits-enfants ;
Madame Marguerite Haenni-Sauthier, ses enfants et petits-enfants ;

Les enfants et petits-enfants de feu Julie Moulin-Desfayes ;
Les enfants et petits-enfants de feu Louisa Cleusix-Desfayes ;

Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Angèle Varone-Sauthier ;

Les familles parentes et alliées Desfayes, Sauthier, Cleusix, Moret,

ont le chagrin de faire part du décès de

MADAME

Alfred SAUTHIER

née Cécile DESFAYES

leur chère épouse, mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, sœur, belle-sœur, tante, grand-tante, arrière-grand-tante, marraine et cousine, qui s'est endormie paisiblement, après quelques jours de maladie, à l'âge de 87 ans

La messe d'enterrement sera célébrée à l'église paroissiale de Martigny, le mercredi 20 novembre 1968, à 10 heures.

Les honneurs seront rendus à la place du Midi, après l'office religieux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Selon le désir de la défunte, prière de ne pas envoyer de fleurs mais de penser à l'œuvre en faveur des enfants mentalement handicapés (CCP 19 3753)

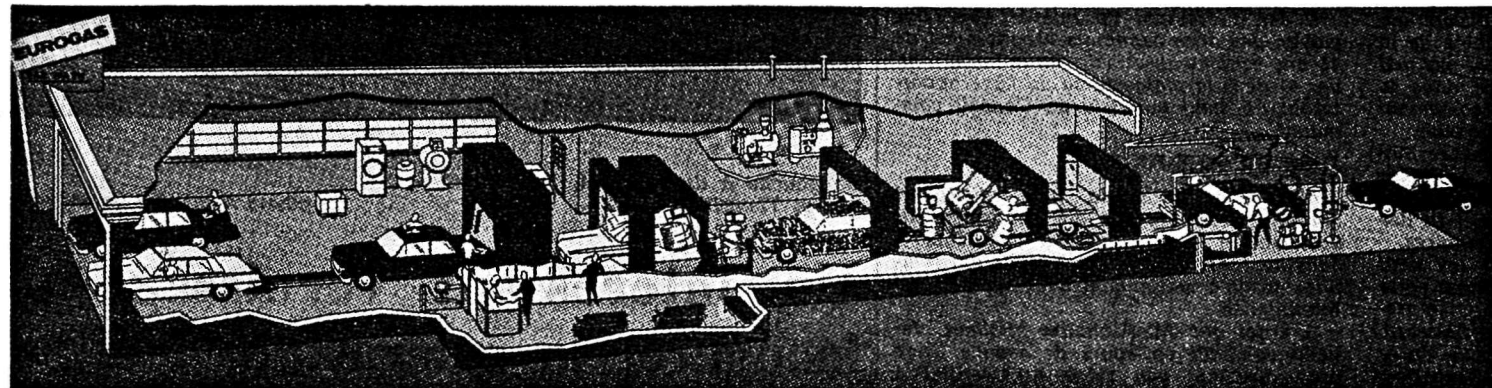
prix unique

toutes dimensions et tous modèles

- Capacité plus de 100 voitures-heures.
- Nettoyage intérieur.
- Dépoussiérage préalable de la carrosserie par aspersion d'eau chaude sous haute pression.
- Shampooing de la carrosserie par brosses enveloppantes.
- Nettoyage des flans blancs par détergent spécial.
- Rinçage par eau adoucie (sans calcaire).
- Application d'une cire de protection avivant l'éclat des chromes et de la peinture.
- Séchage à air chaud éliminant les risques de gel des serrures et caoutchouc.
- Finitions par spécialistes s'il y a lieu.
- Nos produits de nettoyage sont spécialement étudiés par les laboratoires Dipan-Versoir selon les formules américaines les plus récentes.



Maintenant :
Prix-abonnement
membres
10 lavages Fr. 6.50 le lavage
25 lavages Fr. 6.20 le lavage



avec



de ristourne

à valoir sur un plein d'essence ce qui réduit le prix du lavage d'une voiture à Fr. **5.90**

exclusivement pour les membres acheteurs EUROGAS

et par abonnement seulement
10 lavages Fr. 5.50 le lavage
25 lavages Fr. 5.20 le lavage

ou si vous préférez...

ABAISSÉ LE PRIX DE L'ESSENCE

sur un plein de 30 litres environ à

encore une nouvelle performance

env.	env.
cts 54 1/2	cts 58 1/2
le litre normale	le litre super

EUROGAS

5 tunnels de lavage
Centre rue des PIERRES-DU-NITON, tél. 35 33 35 — Centre des ACACIAS, 41, route des Acacias, tél. 43 59 60
GENÈVE: Centre du PETIT-SACONNEX, 56, rue de Moillebeau, tél. 33 83 20
LAUSANNE: Centre Parking de MONTBENON, tél. (021) 22 62 92
MARTIGNY: Route du Simplon, tél. (026) 2 31 89

NOIX

Nouvelles
5-10 kg. Fr. 2.80 le kg. + port. Glus. Pedrioli, 6501 Bellinzona P 2809 O

SKIS

neufs « Rawl » avec double sécurité, la paire Fr. 100.—
Modèle « Valsuper », avec double sécurité, la paire Fr. 120.—
Envois contre remboursement partout.
Aux Quatre Saisons
Rue des Mayennets 3
Sion, Tél. (027) 2 47 44 P 3204 S

Occasions

A vendre
une chambre à coucher

moderne, neuve, avec literie, lits jumeaux, armoire 4 portes;
la chambre complète Fr. 1795.—
Livraison à domicile.
Tél. (027) 2 54 25. P 4424 B

A louer, pour fin décembre,
appartement 3 pièces

tout confort, loyer Fr. 285.—, quartier Dranse-Soleil, à Martigny.
Tél. (026) 2 39 83. P 22047 B



La maison du trousseau
SION
Chemin du Vieux-Canal
Avenue de France derrière
Bar de France
Tél. (027) 2 25 57 P 679 S

A vendre à Riddes

UNE MAISON D'HABITATION

située au centre du village, avec place et dépendances offrant de grandes possibilités. Prix intéressant, à discuter.
Téléphone (027) 8 74 74. P 21990 S

A vendre, pour cause de rupture de contrat,

MOBILIER COMPLET NEUF

comprenant:
1 chambre à coucher, bouleau pommelé, complète avec literie;
1 salle à manger comprenant 1 meuble combiné, 1 table avec rallonge, 6 chaises;
1 salon comprenant 1 divan transformable en couch, 2 fauteuils sur pied tournant, 1 table;
1 cuisine comprenant 1 table avec rallonge et tiroir, avec pieds chromés, 2 chaises et 2 tabourets.
L'ensemble au prix exceptionnel de Fr. 4695.—. Livraison à domicile.
Pour visiter: Téléphone (027) 2 54 25. P 4424 S

A vendre

AMEUBLEMENT DE RESTAURANT

et bar, avec installation de réfrigération. Ecrire sous chiffre PC 22048 à Publicitas, 1951 Sion. P 22048 S

Station-service du Bois-Noir (St-Maurice)

essence hors trust normale 56 ct
Super 61 ct

Mêmes prix à notre
Station de la route de Chavannes, Lausanne
à 500 mètres de la croisée de Chavannes, à 800 mètres de l'entrée sud de l'autoroute direction Genève ou Berne.
H. Badan & Cie Lausanne

AVIS

Par suite de transformations à nos dépôts, nous vendons à des

prix spécialement étudiés

quelques
chambres à coucher salons et meubles divers neufs

Ceci malgré nos conditions habituelles:

- fabrication suisse de parfaite qualité
- livraisons à domicile
- crédit sur demande

FASOLI Meubles - Sion

FABRIQUE: à Chandoline
MAGASIN: 46, place du Midi Tél. 2 22 73 P 2403 S

Pour votre publicité:
PUBLICITAS - SION

SOLO 640 Légère mais puissante



à partir de Fr. 780.— avec décompresseur Fr. 950.—
6 kilos, 6 CV.

Marcel Vérolet - Martigny
Téléphone (026) 2 12 22 P 7414 S



TV-SECOURS

Dépannage par concessionnaire fédéral, toutes marques radio et TV, 24 heures sur 24.
PLACE DU MIDI
MARTIGNY
Tél. (026) 2 33 13 - 2 34 13

Noblesse oblige

Votre spécialiste ennoblit la mode saisonnière en alliant judicieusement ces articles au charme de votre personnalité.



MAROQUINERIE
Vallotton
Rue du Rhône SION / (027) 2 11 06 P 7403 S

CONTEMPORAINS

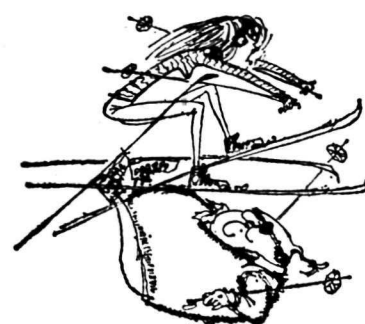
Pour assurer la réussite de votre course

Jubilé

consultez dès maintenant le spécialiste des voyages de sociétés pour tous pays

Devis gratuits

4, TERREAUX LAUSANNE
(021) 23 72 72
VOYAGES LIDO s.a.r.l.



Skiez plus léger sur VALAISKI



Skis toutes neiges, compétition, Fiber Glass, junior, enfant, skis de fonds et promenade - dans tous les bons commerces d'articles de sport!

Plus de 20 ans d'expérience
VALAISKI SAXON VS

LES CHANTS D'AMOUR ET DE HAINE DES OISEAUX ET DES INSECTES

Le crabe siffle et l'araignée joue de la harpe

UN ENQUÊTE DE ZOÉ SPITZ-BOMBONEL

Si l'ingénieur brésilien Johan Dalgas Frish a enregistré non seulement les chants des oiseaux de son pays mais aussi ceux des insectes et même des poissons, de l'immense Amazonie, il a été largement précédé dans cette tâche par de très nombreux savants.

Car, depuis toujours, l'homme a été prodigieusement intéressé par le chant des oiseaux et par sa signification possible. Toutes les mythologies comportent un héros capable de le comprendre comme le faisait Siegfried après avoir absorbé accidentellement, le sang du Dragon Fafner qu'il venait de tuer.

Une erreur (de plus) de «Monsieur K»

Mais personne jusqu'à présent ne pouvait se vanter d'avoir entendu les poissons chanter. La gent aquatique ne possède ni langue ni cordes vocales et l'eau, milieu où elle vit, est trop dense pour vibrer suffisamment et ne transporte pas bien les ondes sonores. Ce pourquoi, Nikita Khrouchtchev, dans l'un de ses discours

à l'ONU pouvait déclarer que le capitalisme l'emporterait sur le communisme « lorsque les crevettes siffleraient ». C'est-à-dire jamais.

L'ex-éminent homme d'Etat soviétique se trompait. Grâce à la science et la technique électrophonique, il a été possible d'entendre, sinon siffler les crevettes, du moins les crabes, crustacés qui leur sont assez proches. Ceux-ci possèdent, en effet, des organes stridulatoires leur permettant d'émettre des sifflements.

Cette curieuse propriété a été découverte par des observateurs britanniques qu'intrigua le comportement étrange de certains crabes élevés en aquarium. Alors que l'un d'entre eux s'occupait tranquillement à faire des bulles dans l'eau tiède, tapi dans un petit ravin entre deux pierres, presque entièrement recouvert de sable, invisible à un second crabe s'en approchant, ce dernier s'arrêtait pile, arrivé à une certaine distance et se dépêchait lentement, dignement, et encore plus obliquement que d'habitude de s'éloigner du lieu de méditation de son congénère. Exactement comme un chien au grognement d'avertissement d'un autre, plus gros que lui, en train de ronger un os.

Pour localiser leurs essaims

Y avait-il là un de ces phénomènes de transmission de pensée dont il a été beaucoup question à un moment donné pour expliquer comment les insectes pouvaient communiquer entre eux ?

Gens sérieux, les savants anglais en question, avant d'avoir recours à une explication aussi commode mais fantaisiste, se servirent d'un petit appareil électronique, une espèce de « sonar » en miniature semblable à ceux qui sont utilisés pour suivre les évolutions des sous-marins en plongée. Ils arrivèrent ainsi à capter un sifflement strident, très net, le coup de

semonce du crabe adressé à l'intrus, lui interdisant l'accès du sanctuaire privé et solitaire méditatif. Signal qui doit être extrêmement vigoureux, compte tenu de la petite taille de celui qui l'émet à travers un milieu peu conducteur, puisqu'il est distinctement perçu et obéi par celui auquel il s'adresse à une distance de plus de cinquante centimètres de son lieu d'origine.

Se basant sur cette première expérience, on recherche actuellement si les crevettes, elles aussi, ne siffleraient pas. Non point pour démentir une fois de plus l'infortuné « Monsieur K » mais parce qu'en captant leurs sifflements on arriverait plus facilement à localiser leurs essaims pour les pêcher.

La sérénade de l'araignée

Cette application du sonar à la pêche a aussi permis de capter sous l'eau certaines « conversations » de poissons. Pas seulement de bandes de dauphins et de cachalots qu'on a notamment enregistrés dans le cours inférieur du Saint-Laurent, au Canada. D'autres poissons de mer émettent volontairement des sons rythmés. Pour cela, il y en a qui « grincent des dents », d'autres, encore plus curieusement, frottent les unes contre les autres certaines de leurs arêtes. Ce qui prouve une extraordinaire souplesse du squelette et un contrôle étonnant des pièces de celui-ci. En utilisant, de surcroît, leur vessie natatoire comme caisse de résonance.

S'il est probable, également, que les araignées de mer encore plus proches du crabe que les crevettes, sifflent elles-aussi, on peut donner la plus stridente et vibrante modulation de ce genre à proximité de l'araignée terrestre sans qu'elle s'émeuve le moins du monde. Elle est sourde comme un pot.

Ce qui n'empêche pas l'araignée velue et sentimentale de frémir et de s'attendrir visiblement sous les coups d'archet vainqueur de son mâle en train de jouer une sérénade passionnée. Tout comme une élégante de la Belle-Epoque, aux sanglots des violons jouant « Fascination » un soir, au Pavillon d'Armenonville du Bois de Boulogne parisien...

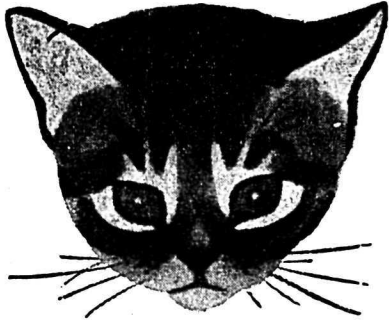
Le violon du mâle-araignée est plutôt une harpe : la toile au centre de laquelle se tapit la femelle qui si elle n'entend pas dans le sens strict de ce terme, les vibrations sonores des fils soyeux de son filet géométrique caressés par son soupirant, perçoit les pulsations des chocs rythmés que celui-ci leur imprime. Il serait donc possible de brancher un appareil enregistreur qui traduirait en mélodies des rythmes de ces vibrations. On obtiendrait alors un « Chant d'Amour de la Tarentule », stupéfiant d'angoisse érotique concrète...

Z. S.-B



LE CORBEAU NE TIENT PLUS A SA LIBERTÉ

Un corbeau trouvé blessé avait été recueilli par un petit hôpital pour animaux que dirige Donald Mackill, forestier à Inverinan (Angleterre). Rapidement remis, on lui a offert la liberté, mais « Cronk », parfaitement heureux parmi ses camarades de jeu, a refusé de s'en aller. Le jeune Labrador « Shuna » est devenu son ami particulier et Cronk, imitant une sorte d'aboiement, a l'air de lui parler. Voici les grands amis devenus inséparables : Cronk en pleine discussion, Shuna écoutant sagement et Cass, le chat, assistant à la conférence. (Photo ASL.)

18^e QUESTION SUR LES CHATSpar le docteur S. DEBROT
médecin-vétérinaire

— J'ai un chat de trois mois qui éternue toute la journée. Est-ce une maladie contagieuse ? Faut-il supprimer ce chat ou y a-t-il quelque chose à faire pour le soigner ?

— Un chat qui éternue fréquemment est suspect de coryza. C'est une maladie infectieuse due à un virus très transmissible. Les chats de n'importe quel âge peuvent en être atteints.

Le nez du chat est d'abord très sensible ; il éternue souvent et se frotte vigoureusement le nez avec les pattes, comme s'il voulait enlever quelque chose qui le gêne dans les narines. Puis le nez se met à couler ; le liquide qui sort des narines est d'abord clair, ensuite il devient muqueux et purulent ; des filets de sang peuvent apparaître dans cet écoulement. Le chat se lèche le nez, se mouche avec ses pattes. Il a de la peine à respirer ; il respire par la bouche ; le bout du nez se couvre de croûtes, de mucosités sèches ; les larmes ne pouvant s'écouler normalement par le canal lacrymal qui débouche dans le nez, les yeux s'enflamment et la conjonctivite apparaît.

Comme le chat atteint de coryza n'a plus d'odorat, il refuse de manger, maigrit, s'affaiblit ; l'état de délicate dans lequel il se trouve est favorable au développement des virus et des microbes. Fréquemment le coryza dégénère en inflammation du larynx et de la trachée ; le chat se met à tousser. La pneumonie complique le cas et fait mourir le chat en quelques jours si des soins ne lui sont pas donnés suffisamment tôt.

Le coryza est une des maladies les plus contagieuses du chat ; elle est redoutée dans toutes les pensions pour chats, dans tous les élevages de chats, au même titre que la gastro-entérite infectieuse, bien qu'il s'agisse d'un autre virus. Il suffit qu'une personne passe d'un appartement infecté dans un autre où les chats sont en bonne santé pour transmettre le coryza. Le virus s'attache aux vêtements, aux souliers, à tous les objets qui ont contact avec la maladie.

Dans un milieu infecté, généralement tous les chats tombent malades, les uns gravement, les autres d'une façon bénigne, selon leur constitution. Certains réagissent bien à l'action des médicaments, d'autres périssent malgré tous les soins, par faiblesse cardiaque ou insuffisance respiratoire. Dès que le chat ne mange plus et ne boit plus, il perd du poids, se déshydrate et sa résistance aux maladies tombe à zéro.

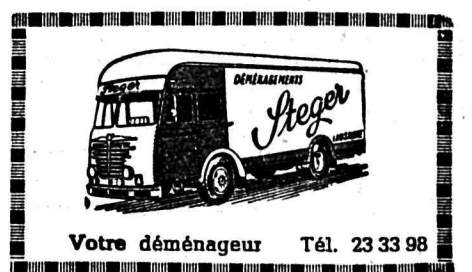
Un des soins principaux consiste à nettoyer le nez, afin que le chat puisse respirer, sans se servir de la bouche pour aspirer l'air. On détache les mucosités avec un tampon d'ouate imbibée d'eau tiède un peu salée. Très efficaces sont les inhalations ; on installe le chat sur une chaise cannée et on le recouvre d'une corbeille ; sous la chaise, on place une bouilloire électrique contenant de l'eau salée et quelques cuillerées à café de té-

rébenthine, d'essence de pin ou d'eucalyptus. Le chat est obligé de respirer la vapeur qui passe à travers le siège canné. Si, dans un élevage, un grand nombre de chats se trouvent dans la même pièce, on peut procéder à ces inhalations en vaporisant dans le local les essences aromatiques auxquelles on peut ajouter quelques gouttes de formoline.

Le vétérinaire procède à des injections d'antibiotiques ou de cortisone contre le coryza ; il soutient le cœur et la respiration par des analeptiques. Le traitement dure généralement une semaine ; le chat est alors en bonne voie de guérison, ou bien il dépérit malgré les soins et il faut l'endormir.

Le coryza n'est pas une maladie saisonnière ; elle peut sévir pendant des mois dans une pension, dans un élevage soit en été, soit en hiver. Le froid complique le cas et la guérison est plus difficile en hiver. Les chats adultes et vigoureux supportent mieux le coryza et réagissent mieux à l'action des médicaments que les chats vieux, défectifs, de constitution faible, mal nourris durant leur jeune âge. C'est pourquoi, il est préférable d'endormir les jeunes chats nés en automne, lorsqu'ils sont atteints de coryza ; même s'ils se guérissent, ils restent la plupart du temps débiles, retardés dans leur développement, plus sensibles aux maladies.

Il n'existe pas de vaccin efficace contre le coryza. Après un premier rhume, le chat peut retomber malade quelques semaines plus tard ; l'immunité est donc de courte durée. Dès les premiers symptômes, il faut recourir à des soins vétérinaires si l'on veut agir efficacement contre le coryza. A la campagne, beaucoup de jeunes chats, surtout les chats d'automne, meurent des suites de coryza après avoir « traîné » durant plusieurs jours ou plusieurs semaines.

Dr S. DEBROT
médecin-vétérinaire.

Votre déménageur Tél. 23 33 98



NOS AMIS AILÉS

LE GRAND TETRAS

Le grand tétras (ou coq de bruyère) a des attraits particuliers pour le naturaliste et le chasseur. Pour des motifs différents, bien sûr. Très volumineux (il mesure quatre-vingt centimètres et pèse cinq kilos), il n'est pourtant pas dénué d'élégance. Perché sur une branche de conifère, il se détache au crépuscule contre le ciel pâle, image d'estampe. Et l'aisance de son vol, à battements courts, surprend.

Qu'est-ce qui fait son attrait ? Je ne parlerai pas de la succulence de sa chair, que je n'ai jamais voulu goûter. Serait-ce le mystère de ses parades nuptiales, de sa voix qui retentit dans des lieux solitaires. De naturel farouche, il se laisse facilement approcher au moment des noces ; dévoré de passion, occupé à faire sa cour, il ne prend pas garde au danger, à l'humain qui le guette ; il trépigne sur le sol, ses ailes vibrent, pendantes, il pousse des cris rauques, fait claquer son bec. La femelle plus attentive, demeure aux aguets, le prévient du danger ; mais il n'en a cure, il se croit seul et invincible.

Les parades du grand tétras sont solitaires, celles du tétras-lyre collectives, et les mâles, réunis sur des sortes d'arènes, déploient leur queue, agitent leurs ailes, se provoquent réciproquement, bondissent les uns contre les autres en laissant échapper des cris et des sifflements. Ces joutes, de nature « conventionnelle », qui demeurent le plus souvent feintes, finissent parfois par la mort d'un combattant. Les couples se forment à l'arrivée des femelles.

Nous retrouverons dans ces deux espèces voisines l'illustration, très fortement accusée, d'une règle à peu près générale : les mâles sont agressifs, les femelles passives et réceptives. Il peut y avoir compétition entre espèces ou entre mâles d'une même espèce, saine rivalité, mais pas entre deux conjoints, car de leur accord psychologique dépend la survie de l'espèce. Font exception les femelles phalaropes, plus vivement colorées que les mâles ; elles représentent l'élément dominant lors des parades nuptiales et ne couvent pas.

L'habitat du grand tétras, hôte des forêts de conifères, est plus spécialisé que celui du tétras lyre, qui hante les lisières de forêts, les marais, les landes, les tourbières ou les collines de bruyères. Le second est sensiblement plus petit, avec un plumage bleu noir, une queue en forme de lyre, aux sous-caudales blanches. On rencontre parfois des hybrides, issus d'un croisement de ces deux espèces.

Les œufs du grand tétras sont jaunâtres, avec des tâches sombres. Ils sont couvés par la femelle, pendant près d'un mois. Le nid se trouve dans une dépression du sol, garni de plumes et de brindilles ; plus rarement dans un buisson ou à une certaine hauteur, dans les branches.

J.-M. GIOVANNA.



« GOSTA » LA MASCOTTE DES AVIATEURS

Gosta, un jeune éléphant de 8 mois, est devenu la mascotte de l'escadre 27 de la Royal Air Force. Voici la mascotte Gosta en casquette et manteau. (Photo ASL.)

Importante initiative de sept compagnies pétrolières internationales

Sept importantes compagnies pétrolières annoncent qu'elles ont décidé la mise sur pieds d'un plan volontaire de compensation en vertu duquel les gouvernements seraient dédommages des frais occasionnés par les opérations de nettoyage et de lutte contre les nappes de pétrole au large des côtes.

Ce plan couvrirait les dégâts résultant de la formation de nappes de pétrole consécutives à des incidents survenus en mer à un pétrolier et, qui seraient imputables à ce dernier.

Le plan dénommé « Tovalop » (constitue légalement sous la raison sociale « d'accord volontaire sur la responsabilité des propriétaires de pétroliers en cas de pollution ») favoriserait aussi en pareils cas une action rapide des propriétaires de pétroliers. Il permettrait à ces derniers, comme aux gouvernements concernés, de faire face plus efficacement tant aux dommages mineurs qu'aux graves catastrophes du type de celles du « Torrey Canyon ».

Les sept sociétés promotrices du plan sont : British Petroleum Co. Ltd., Gulf Oil Corporation, Mobil Oil Corporation, Shell International Marine Ltd, Company of California, Standard Oil Company (New Jersey) et Texaco Inc. Elles représentent environ 30% du tonnage privé mondial. Leur plan est ouvert à tous les propriétaires de pétroliers, que ce soient des gouvernements ou des compagnies privées. Il entrera en vigueur pour autant que d'autres sociétés y adhèrent et qu'avec les compagnies promotrices elles représentent au moins 50% du tonnage pétrolier privé mondial.

Selon les compagnies en cause, cet accord devrait encourager les propriétaires de pétroliers à une action immédiate en cas de déversement de pétrole et leur fournir les moyens financiers de l'entreprendre.

Par ailleurs, cet accord permettrait aux gouvernements de faire valoir leurs prétentions, même s'il n'existe aucune obligation de droit national ou international de faire disparaître le pétrole déversé et aucun moyen légal d'obtenir le recouvrement des frais de nettoyage. Les problèmes de juridiction et de recouvrement en matière de droit ou de coutume maritime, seraient, du même coup, supprimés.

Deux organismes seraient constitués. L'un, la « Fédération Internationale des Propriétaires de Pétroliers pour les Problèmes de Pollution », établie à Londres, serait chargée de l'application du programme. Chaque compagnie serait membre

de la Fédération qui aurait à sa disposition ses propres bureaux et un directeur général. L'autre, l'« Association Internationale des Pétroliers pour les Problèmes d'Indemnisation », avec siège aux Bermudes, assurerait les armateurs pour les responsabilités qu'ils pourraient encourir du fait de l'application du plan.

L'accord prévoit que le propriétaire d'un pétrolier serait responsable du nettoyage de tout déversement de pétrole qui menace de polluer ou pollue effectivement les côtes suite à un incident survenu en mer et dont la responsabilité incombe à l'armateur.

Dans le cas où le propriétaire du pétrolier n'aurait pas les moyens de procéder lui-même au nettoyage des zones polluées, les gouvernements seraient remboursés, à un taux raisonnable, des frais qui leur seraient occasionnés.

Dans l'une ou l'autre éventualité, le remboursement serait limité soit à 100

dollars par tonne de charge, soit à 10 millions de dollars au total, la plus faible de ces deux sommes étant retenue. Dans les deux cas, le propriétaire d'un pétrolier serait remboursé de ses frais par l'association.

En cas de contestation sur l'origine du sinistre, il incomberait au propriétaire du pétrolier de faire la preuve qu'il n'est pas responsable d'une négligence, celle-ci n'ayant pas à être démontrée par l'Etat intéressé.

Le plan, une fois entré en application serait valable pour une durée minimum de cinq ans, renouvelable par périodes de deux ans. Il serait toutefois annulé au bout de deux ans, si, à ce moment-là les adhérents ne représentent pas 80% du tonnage mondial.

Les compagnies ont déclaré que des précisions supplémentaires sur ce plan seront fournies ultérieurement.

L'OFFRE DE FAWEM 68

Lors de l'Exposition de machines-outils et outillage, FAWEM 68, qui se tient du 15 au 24 novembre 1968 dans les halls de la Foire suisse d'échantillons à Bâle, quelque 120 exposants montreront les produits d'environ 400 fabricants des 15 pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse et Yougoslavie. Ainsi, cette offre étendue des produits des nations industrielles à la pointe du progrès, permettra au spécialiste de comparer la qualité des différents genres de machines et d'outillage et de pouvoir opérer un choix.

Le catalogue de cette exposition qui, avec ses 22 000 mètres carrés de surface brute d'exposition est la plus importante de son genre en Suisse, répartit en neuf groupes principaux les biens d'exposition sur la base de sa propre classification créée à cette occasion.

Un premier groupe important comprend le vaste domaine des tours. L'offre est particulièrement riche en tours d'outilleurs et de mécaniciens, mais aussi les tours pour usinages spéciaux et les tours de grande production sont rattachés à ce groupe. Dans le deuxième groupe du catalogue, l'on trouve les machines à percer, à fraiser et les postes d'usinage, les unités d'usinage et les machines transferts. Dans un autre groupe, fonctionnellement ordonné l'on peut voir les raboteuses, étaux-limeurs, mortaiseuses, machines à brocher, à tracer, à scier, machi-

nes à limer, machines à grignoter et à gruger, tronçonneuses. Suivent une vue de hautes exigences que l'on montre aujourd'hui dans la finition des produits, les machines à rectifier et à polir, ainsi que les machines particulièrement précises à fileter, à tarauder et à tailler les engrenages.

Supprimer ou faciliter le travail manuel et ensuite rationaliser par des processus de fabrication est le but de toutes les machines-outils et de l'outillage. Comment les machines-outils peuvent-elles épargner ces travaux manuels, un exemple en est donné par un autre groupe d'exposition particulièrement reconnaissable également pour le profane : il s'agit des presses, cisailles, machines à travailler les tôles, les tubes et les profilés, les machines à marter et à river ainsi que les appareils auxiliaires.

Soigneusement classées dans le catalogue, les machines suivantes s'apparentent aux précédentes : il s'agit des machines à travailler et à fabriquer les fils métalliques, les machines pour la fabrication de boulons, vis, rivets et écrous. En plus, l'on trouve aussi à la FAWEM les outils d'usinage, les outils de serrage, les outils à main et les armoires à outils.

Parmi les autres machines que comptent l'offre de cette exposition, il faut mentionner encore les machines à mesurer, les machines pour l'essai des matériaux, les machines à travailler les matières synthétiques, les machines à souder, ainsi que les appareils pour traitements thermiques. Faisons ressortir pour terminer qu'aussi bien

les éléments et les divers accessoires pour machines, de même que la littérature technique correspondante se trouvent rassemblés à la FAWEM.

Cette exposition offre une image qui permet de saisir tout l'ensemble de l'offre de la branche. Ce fait est évident lorsque l'on consulte le répertoire des mots-clés

Amnistie fiscale : Publication d'une brochure qui apporte tous les renseignements utiles

BALE. — La loi fédérale concernant l'amnistie fiscale générale entrera en vigueur le 1er janvier 1969. Elle permet au contribuable de retrouver le chemin de l'honnêteté fiscale sans subir de peine ni rappel d'impôt. L'initiative de cette amnistie est venue des Chambres fédérales, à la recherche de ressources supplémentaires pour couvrir les besoins financiers urgents de la Confédération et des cantons.

Une large utilisation de l'amnistie fiscale étant conforme à l'intérêt général, l'association suisse de banquiers a fait parvenir ces jours à ses membres une brochure sur l'exécution de l'amnistie fiscale. Ce vade-mecum a été rédigé en collaboration avec l'administration fédérale des contributions et le comité de la conférence des fonctionnaires fiscaux d'Etat. La brochure permettra aux banques d'informer leur clientèle en détail sur les conditions et les effets de l'amnistie. Mais comme elle présente aussi un intérêt pour tous ceux qui veulent bénéficier de l'amnistie, les banques la délivrent aux clients qui en font la demande.

La brochure indique tout d'abord qui peut bénéficier de l'amnistie fiscale et comment s'acquiert le droit à l'amnistie. Ce droit s'obtient par la remise de la déclaration, remplie de façon complète et précise, en vue de l'impôt pour la défense nationale 1969-1970 et la remise de la déclaration en vue des impôts cantonaux et communaux pour l'année 1969. Il n'est donc pas nécessaire de présenter une véritable demande d'amnistie, ni de remplir une déclaration spéciale, ni d'indiquer quels étaient les éléments du revenu et de la fortune non déclarés jusqu'ici.

du catalogue qui compte plus de 500 types de machines. La FAWEM 68 avec son offre de machines-outils et d'outillage en grande partie étrangère, mais aussi de provenance suisse apportera beaucoup au spécialiste et elle remplit une fonction importante dans sa branche.

La brochure traite ensuite du contenu de la déclaration et du délai prescrit pour la remettre. Elle donne des explications sur les différents impôts auxquels s'applique l'amnistie, c'est-à-dire les impôts sur le revenu et la fortune, les impôts sur les successions, la taxe d'exemption du service militaire, les droits de timbre, l'impôt anticipé, les impôts sur les mutations, les impôts sur le bénéfice en capital et les impôts sur les donations. La brochure fournit aussi des renseignements sur le remboursement de l'impôt anticipé perçu sur les dividendes et les intérêts ainsi que sur les prestations d'assurances. Il est également fait mention de la perception et du remboursement d'impôts à la source étranger ainsi que des livrets d'épargne exonérés de l'impôt anticipé. Grâce à ces remboursements, le contribuable peut compenser, au moins en partie, sa nouvelle charge fiscale.

L'amnistie fiscale n'est pas applicable en principe en matière d'impôt sur le chiffre d'affaires. La Division fédérale de l'impôt sur le chiffre d'affaires n'engagera toutefois pas d'enquête générale pour utiliser les déclarations remises par les grossistes aux administrations cantonales en vue de l'amnistie. En outre, à l'occasion de l'amnistie fiscale, il est possible d'éviter les pénalités en remettant une dénonciation spontanée. La brochure sur l'amnistie fiscale présente aussi un intérêt pour les héritiers ainsi que pour les propriétaires ou les participants d'une exploitation commerciale. Ces derniers y trouvent des renseignements sur la comptabilisation d'actifs commerciaux non déclarés jusqu'ici ainsi que la comptabilisation de plus-values et la dissolution de valeur. Enfin, cette brochure de quinze pages, rédigée de manière accessible à chacun, contient encore quelques remarques sur les questions de procédure.

Information de la Fédération romande immobilière

DES DIVERGENCES SIGNIFICATIVES

(IFRI) Le Conseil fédéral a entrepris dernièrement des travaux exploratoires auprès des milieux intéressés concernant l'éventuelle nécessité d'introduire dans le droit ordinaire des mesures limitant le droit de résiliation. Ces consultations ont, comme l'on s'en doute, donné lieu à des divergences significatives.

La première question que soulèvent de telles mesures est celle de leur opportunité : la limitation du droit de résiliation, introduite en 1941, visait à renforcer les mesures de contrôle des loyers. Un propriétaire aurait pu en effet tourner les règles du contrôle en résiliant le bail. Une telle attitude était d'autant plus grave qu'elle intervenait alors que la construction était pratiquement stoppée ou stagnante. On ne connaît plus, à l'heure actuelle, une telle situation : non seulement la construction de logements a connu au cours de ces dernières années une grande ampleur, mais l'essor démographique tend de son côté à se stabiliser. Il est donc permis d'estimer que dans un marché qui tend de plus en plus à retrouver son équilibre, des mesures limitatives deviennent pratiquement sans objet, la protection des locataires étant assurée par le libre jeu de l'offre et de la demande.

On doit toutefois constater que dans les grandes villes le marché du logement présente encore quelques tensions. A cet égard, il serait vain de vouloir prendre des mesures générales s'appliquant à l'ensemble de la Suisse, alors qu'elles seraient incapables de remédier à ces situations particulières. Il apparaît plus important, une fois le marché débarrassé de ces entraves limitatives, de concevoir un ensemble de mesures suffisamment diversifiées et suffisamment souples pour être appliquées sans difficulté dans des régions ou des agglomérations déterminées. Le but essentiel de ces mesures devrait être de stimuler la construction de logements avec le concours de l'économie privée et non pas de contre-carier l'action de cette dernière. Certes une telle politique réclame des études approfondies et une recherche systématique. Elle demande également, outre un effort d'imagination, une collaboration étroite entre les communes, les cantons, la Confédération et les milieux représentatifs de l'économie privée.

Dans cette perspective, des ébauches ont déjà été esquissées : on sait qu'il est question depuis longtemps que la Confédération apporte son aide financière aux communes pour faciliter leur équipement. Il s'agit là d'une première tentative qui ne devrait pas tarder à être réalisée et qui devrait être accompagnée d'autres propositions.

Conjointement à ces stimulants qui seraient peu à peu mis en place, il serait souhaitable que dans le cadre d'un marché libre, le problème du logement social soit lui aussi complètement revu, de façon que des solutions efficaces lui soient apportées.

De tels postulats ne devraient pas s'avérer irréalisables. Le Département fédéral de l'Economie publique n'a-t-il pas créé voici quelques années le poste de délégué à la construction de logements, dont la tâche consiste justement à favoriser le développement de l'économie immobilière.

Telles sont les grandes orientations qui devraient préoccuper tant les pouvoirs publics que les milieux de l'économie immobilière à la veille de la fin du régime de la surveillance, alors qu'en adoptant simplement des règles propres à restreindre les résiliations non seulement on édicte des mesures sans véritable portée concrète, mais surtout on s'en tire trop facilement.

BOURSE DE LAUSANNE

	15. XI.	18. XI.
BCV	1215	1220
Caisse d'épargne	465 d	465
CFV	945	945
Brigue VZ	100 d	100 d
Cuir et Plastique	1050 d	1050 d
LO	400	400
Navigation ord.	45 d	45 d
CVE	550 d	550
Rom. Electr.	410	405
Beau-Rivage	635	640 d
Nestlé port.	3295	3310
Nestlé nom.	2005	2010
Suchard A	1375 d	1375
Ateliers Vevey	605 d	610
Baumgartner	3650 d	3650 d
Cabl. Cossonay	2900	2900 d
Chaux, Ciments	515	515
Feuille d'Avis	295	295
Innovation	375	375
Sapal	2225	920 d
La Suisse	3300	3250
UMV	2075	2075
Zyma	5775	5775
Alcan Alum.	116.50	116.50
Amer. Tel. Tel.	235.50	241.50
Can. Pacific	295	297
Consol Nat. Gas	136 d	137 d
Dow Chemical	349	350 d
DuPont	738	746
East Kodak	338.50	340
Ford Motor	244.50 d	247
Gen. Elec.	413	417
Gen. Foods	372.50 d	369 d
Gen. Motors	364 d	368 d
Goodyear Tire	262 d	259.50 d
IBM	1408	1415
Int. Nickel	157	159
Int. Paper	159	156 d
Int. Tel. Tel.	251.50 d	257 d
Kennecott	203.50 d	204.50
Montgomery	205	221.50
Nat. Distillers	166.50 d	168
Pacific Gas	157.50 d	159 d
Penn Central	271	269 d
Stand Oil NJ	358	360
Union Carbide	195 d	194 d
U.S. Steel	174 d	174 d
Woolworth	148.50 d	148.50

BOURSE D'AMSTERDAM

	15 XI	18. XI.
AKU	114.20	120
Hoogovens	107 1/2	105.30
Zwan. Organon	190.—	191.30
Philips Lampen	167.60	169.40
Royal Dutch	215.20	195.10 ex
Shell	127.70	126.90

BOURSE DE ZURICH

	15. XI.	18. XI.
Swissair port.	888	887
Swissair nom.	757	780
UBS	5165	5155
SBS	3360	3360
CS	3840	3820
BPS	2650	2540
Bally	1370	1395
Commerciale	340 d	335 d
Fédérale	430 d	438
Electro	1870	1860
Holderbank	460	458
Indelec	1360	1360
Motor	1370	1375
Traction	226	223 d
Métaux	730 d	730 d
Italo	214	213
Rück	2185	2125
Winterthur	1085	1075
Zurich	5725	5650
Aar	885	895
Boveri	2745	2720
Saurer	1510	1515
Ciba port.	8750	8790
Ciba nom.	6850	6810
Simplon	475 d	480
Fischer	1315	1325
Geigy port.	15300	15350
Geigy nom.	8275	8400
Lenzbourg	4910	4940
Landis	1560	1550
Lonza	1400	1410
Maschinen	1770	1765 d
Sendox	8150	8225
Aluminium port.	7200	7290
Aluminium nom.	3470	3525
Suchard B.	7775	546 1/2
Sulzer	4375	4375
Oursins	6790	6750
Anglo	318	310
Bowater	33	33
CIA	75	75 1/2
Bull	71 1/2	72
Obfit	197 1/2	139 1/2
Phillips	256	232 ex
Royal	242	243 1/2
Sodec	151	149
Unilever	285 1/2	283
ABG	260 1/2	259
Anilin	223 1/2	223 1/2
Bayer	297	296
Hoechst	170	168 1/2
Mannesmann	331	330
Siemens	209 1/2	—
Thyssen	595	597
VW	—	—

BOURSE DE GENEVE

	15. XI.	18. XI.
Gardy	240	250
Charmilles	1200	1190 d
Physique port.	1170	1269
Physique nom.	965	1030
Sécheron port.	350	355
Sécheron nom.	300 d	305 d
Amer. Eur. Sec.	167	169
Montedison	6.75	6.55
Olivetti	19.—	18.60

BOURSE DE LONDRES

	15 XI	18. XI.
Ang. Amer. Corp.	31 1/2	30 1/2
British Petrol.	116/-	126/-
Br. Amer. Tobacco	134/6	132/6
Courtauld	32 1/4-1/2	31/6
de Beers	331/2	33 1/2
Elliott	—	—
Gus A.	64/-	62/10 1/2
Imp. Chemical	111/9	108/9
Rolls Royce	457 1/2	454 1/2
Shell	—	—
United Steel	87/-	87/6
West. Holdings	158/9	160/7 1/2

BOURSE DE FRANCFORT

	15 XI	18. XI.
A B G	263 1/2	261 1/2
Badische Anilin	239 60	236 1/2
Daimler-Benz	413.—	412
Deutsche Bank	331.80	332.20
Dresdner Bank	305 1/2	303 1/2
Farben Bayer	207.—	206
Hoechst Farben	274.—	272 10
Kaufhof	687.—	688
Mannesmann	156.—	154
Siemens Halske	304.20	302.70
Thyssen Hütte	—	192
V W	550 1/2	546 1/2

BOURSE DE PARIS

	15 XI	18. XI.
Air Liquide	326.—	343
Fcaise Pétroles	167.20	171
Hachette	456.—	450
Machines Bull	87.—	87
Michellin	792.—	791
Péchiney	159.50	162
Peugeot	131.—	129
Rhône-Poulenc	171.80	173
Saint-Gobain	136.90	138.50
Suez	351.—	351
Thomson Houst.	81.—	83.50

BOURSE DE BÂLE

	15. XI.	18. XI.
Bâloise Holding	206	208
Ciment Portland	4300 d	4575
Ciba nom.	6875	6810
Geigy port.	14250	15200
Geigy nom.	8360	8375
Pâtes de bois	1035	1045
Sandoz	8375	8200
Hoffmann bon	142000	142750

BOURSE DE MILAN

	15 XI	18. XI.
Assic. Generali	54720	54390
Fiat	2795	2768
Finisider	554 1/2	557
Italcementi	20500	20050
Magneti Marelli	1318	1325
Olivetti priv.	2785	2767
Snia Viscosa	2905	2880
Montedison	981	988 1/2

BILLETS DE BANQUE

	Aché	Vente
Etats-Unis	4.28	4.32
Canada	3.95	4.04
Angleterre	10.20	10.40
Allemagne	106.	108.50
France	84.50	87.50
Italie	—,68	70 1/2
Autriche	16.55	16.65
Belgique	8.30	8.55
Hollande	118.—	120.—
Danemark	56.—	59.—
Norvège	58.50	61.50
Suède	82.—	85.—
Finlande	101	106.—
Espagne	6.—	6.30
Portugal	14.80	15.35
Yougoslavie	29.	38.—
Grèce	13.40	15.—
Egypte	—,—	6.—

DORS BOURSE

	Offre	Demande
Fund Inv.	émission	13.56
Div. Invest.	émission	11.07
Div. Growth	émission	17.70
Paillard	3175	3225
Banque Romande	—	1075

Les cours de la Bourse nous sont obligeamment communiqués par

BOURG-SAINT-PIERRE

Terrible embardée d'un bus: trois blessés

Lundi, sur le coup de midi, un bus Zurichois conduit par un ressortissant espagnol, M. Adolphe Gino Daedoss, descendait à vive allure la route du Grand-Saint-Bernard.

A la sortie de la route couverte, peu avant Bourg-Saint-Pierre, le véhicule fit

une terrible embardée et vint violemment heurter un pilier.

Les trois occupants du véhicule, à savoir le conducteur et deux passagers, les dénommés José Cirloso et Delphine Lago, grièvement blessés, ont été transportés à l'hôpital de Martigny.

Le véhicule a été complètement démolit.

VÉTROZ

Un cambriolage manqué, un autre réussi

Des cambrioleurs ont tenté, de nuit, de cambrioler le magasin principal Coop à Vétroz. Ils ont réussi à pénétrer dans un sous-sol de l'immeuble mais ont été bloqués là, ce local ne communiquant pas avec le magasin.

C'est alors que les cambrioleurs se sont attaqués à l'une des succursales Coop à Magnol. Là, ils parvinrent à pénétrer dans la cave et, en remontant, à pénétrer dans

l'arrière-magasin où ils réussirent à forcer un coffre-fort scellé dans le mur. Ils sont ensuite sortis par la porte principale avec leur butin constitué d'une assez forte somme d'argent et de marchandises diverses.

Fait assez piquant, le coffre-fort avait été scellé dans le mur par mesure de précaution, ce magasin ayant été l'objet à plusieurs reprises déjà de l'attention des cambrioleurs.

Le Valais et l'aménagement du territoire

Récemment, la section du Valais de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national a publié son rapport d'activité pour les exercices 1966 et 1967. Après avoir émis quelques considérations sur la conception, à l'échelon national, de cet aménagement du territoire, ce rapport souligne les efforts qui ont été effectués à l'échelon cantonal, soit un certain nombre de travaux destinés à réunir les données utiles à un aménagement.

La première étude effectuée est un essai de délimitation régionale. Elle vise à déterminer, au sein du canton, les régions qui, par l'importance de leurs relations économiques et sociales, forment une unité. Ces régions correspondent à une délimitation optimale pour cerner l'ensemble des problèmes complexes, de l'aménagement. Elles serviront ensuite de base de départ pour des études régionales.

Ce travail de délimitation régionale, ainsi que d'autres recherches moins importantes (essais de prévision démographique, carte de répartition de population, isochrones des transports publics, etc.) a déjà servi de base à deux études sectorielles: les arrondissements d'état-civil et les services hospitaliers.

La première, effectuée en collaboration avec le service cantonal de l'état-civil avait pour but de rationaliser la répartition des offices d'état-civil à l'intérieur du canton, afin d'améliorer leurs prestations.

La seconde, effectuée par le service de la santé publique, aborde l'ensemble des problèmes posés par la maladie, des hôpitaux à l'assistance sociale. Un catalogue des besoins a été établi en tenant compte notamment de l'évolution démographique de l'augmentation de la demande et du progrès des techniques médicales et sociales. Le problème financier n'a pas été négligé: une organisation rationnelle permettra de limiter les dépenses; les études de budgets sont en cours.

Cet aspect de l'utilisation de données destinées liminairement à l'aménagement du territoire montre combien les perspec-

tives de travail sont vastes et débordent le seul domaine de l'immobilier. Relevons que cet aspect du rapport de la section valaisanne de l'ASPLAN était nécessaire, car, de plus en plus, les compartiments verticaux doivent sauter pour utiliser, le plus horizontalement possible, les données qui sont à disposition. En Suisse, ces données sont encore trop rares pour qu'on puisse sans cesse s'offrir le luxe d'une utilisation qui ne serait que partielle.

Pour retomber cette fois dans le domaine plus spécifiquement immobilier, la section valaisanne de l'ASPLAN n'a pas chômé non plus: la réglementation de la construction a été analysée en collaboration avec la commission cantonale. Des propositions ont été faites pour améliorer les règlements existants et pour intervenir avec autorité contre certains développements anarchiques. Un règlement communal modèle sera mis à la disposition des communes.

Cette dernière initiative est à souligner tout particulièrement. Dans certaines communes montagnardes, en fonction du développement d'un tourisme lié avec la formule de la résidence secondaire des citadins — venant même très souvent de villes assez éloignées comme Lausanne et Genève dans le cas du Valais — il est apparu subitement, et souvent à une échelle démesurée par rapport à l'activité communale ancienne, un développement de l'agglomération. Même si l'on est partisan d'une politique libérale en matière de construction, certaines lignes directrices sont nécessaires. Parfois, elles ont été adoptées tardivement et ce retard a créé soit des verrous qui génèrent longtemps l'expansion future, soit des altérations du site préjudiciables lorsque l'expansion est liée à des motifs touristiques.

Ces travaux à l'échelon d'un canton sont donc l'illustration d'une nécessité, mais aussi d'un effort qui ne doit pas être le fruit d'individualismes cantonaux, si brillants soient-ils. On peut même souhaiter que le développement s'effectue de haut en bas. En premier lieu, les directives générales doivent être fixées au sommet. Une certaine régionalisation, née de dispositions de géographie naturelle, doit intervenir ensuite et parfois d'une manière supracantonale, certains de ces impératifs naturels pouvant être les mêmes pour deux cantons, voire plus. Enfin, au niveau des cantons, de nombreuses individualités de style peuvent ensuite être respectées, mais ces individualités n'empêchent pas qu'on doit tendre, de plus en plus, en Suisse, à harmoniser les démarches administratives toujours nombreuses qui sont liées à un aménagement de territoire ou à une construction, car les individualités qu'il faut respecter ne résident pas dans la diversité des formules.

Agence économique et financière.

**Le retour de « Zond-6 »
Nouvelle technique
de freinage**

MOSCOU. — Une nouvelle méthode de retour de la trajectoire interplanétaire a été expérimentée avec succès par la station automatique « Zond-6 » qui a regagné la Terre hier.

Selon ce nouveau procédé dit « freinage aérodynamique » et appliqué pour la première fois « Zond-6 » a ricoché dans l'atmosphère terrestre pour perdre de la vitesse. La station est entrée dans l'atmosphère juste le temps de subir une décélération passant de 11 kilomètres secondes (vitesse cosmique) à 7,6 kilomètres seconde. Elle s'est ensuite redressée grâce à ses appareils de guidage et est ressortie de l'atmosphère selon une « trajectoire balistique », pour y rentrer de nouveau.

SION

Pendaison de crémaillère chez Alby et Madeleine

Alby et Madeleine: deux noms qui suffisent pour désigner le sympathique couple de sportifs que forment le champion de ski Alby Pitteloud, ancien membre de l'équipe nationale de ski et sa non moins championne d'épouse, Madeleine, ex-Felli.

Hier soir, Alby et Madeleine pendaient la crémaillère dans leur nouveau et coquet commerce d'articles de sports de l'avenue de la Gare à Sion où de nombreux amis et invités, en sablant le champagne, eurent l'occasion d'adresser à nos deux sportifs leurs félicitations et leurs meilleurs vœux.

SAXON

Les jeunes filles sont invitées à la Jeunesse radicale

La Jeunesse radicale de Saxon a organisé un forum au Casino de Saxon sur la politique communale, le droit de vote des femmes et les divers systèmes d'élection.

Le dialogue entre les participants et M. Marco Bruchez, président du Parti fut des plus vivants et instructifs.

Les jeunes radicaux se sont déclarés d'accord pour admettre les jeunes filles dans le cadre de la Jeunesse radicale, ceci en vue de la préparation au suffrage féminin.

Les participants eurent l'occasion de participer à un exemple concret des deux systèmes d'élection, soit à la proportionnelle, soit à la majorité. Pour la circonstance, des noms fantaisistes avaient été choisis.

Différentes questions déposées dans un casier portant sur la vie communale et le travail du Conseil, animèrent les discussions.

Un des points de cette assemblée était le remplacement du caissier. Finalement, le choix s'est porté sur la personne de M. Christian Follin qui a accepté cette charge sous les acclamations de l'assemblée.

Il est à souhaiter que des formes du même genre soient organisées plus souvent, car nous pensons qu'avec de tels forums, nous pouvons intéresser la jeunesse qui se détache de plus en plus des affaires communales.

Le comité présidé par M. Raymond Duc a pris un bon départ.

Nul doute qu'il portera ses fruits sous peu.

BAGNES

Pour ou contre la diminution du nombre des conseillers?

Le Parti radical socialiste de Bagnes a tenu son assemblée générale au Chablé, sous la présidence de M. Ami Oreiller, député.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, M. Oreiller s'attaqua à l'objet principal de cette réunion: les élections communales.

Chaque mandataire présenta son rapport des derniers ayant trait à l'évolution des finances, les services industriels, les eaux, les égouts, les abattoirs, les travaux publics, les alpages, la révision des taxes cadastrales, la station d'épuration des eaux, l'usine d'incinération des ordures, etc.

Les participants à cette assemblée ont pu constater que les représentants des minorités ont pu faire admettre bon nombre de leurs propositions. Cependant, ces décisions ne doivent pas faire perdre de vue que certaines d'entre elles sont prises par les majorités qui confondent trop souvent politique et saine administration.

Un point important de cette assemblée, si ce n'est le principal, ayant trait à la réduction du nombre des conseillers. Dans le courant de l'année, une proposition avait été émise au Conseil visant à réduire le nombre de ceux-ci de 15 à 9. Ce fut un pavé dans la calme mare de nos conservateurs traditionnalistes. Quoi, on osait déranger le ménage pour leur

proposer une mise en place dans la maison? Passe encore si cette proposition eût été faite par la minorité, mais qu'un membre de la majorité se soit permis cette incartade, cela sortait de l'ordinaire. Il faut donc discuter et après plusieurs mois d'études et de savants calculs, la décision fut prise en séance du 2 novembre d'arrêter le chiffre à onze.

Cette adaptation n'en est pas une. Neuf était un nombre maximum si la ferme attention était de rénover le système administratif. Cette solution de compromis ne semble pas être un remède efficace. Ce n'est qu'un palliatif qui ne résoud rien. La maladie reste et elle permet de continuer la petite politique de clan, de village, de région, au détriment de l'intérêt général.

La parole est maintenant aux citoyens qui devront se prononcer le dimanche 24 novembre.

Dans les divers, différentes suggestions et propositions ont été formulées à l'égard des prochaines élections. Le comité, quoique quelque peu malmené pour sa modestie quant au nombre de réunions a pu tout de même rassurer chacun en lui permettant de mettre les bouchées doubles jusqu'aux élections, et même après...

En fin de séance, M. Oreiller invita tous les citoyens à se retrouver le lundi 25 novembre à 20 heures pour la désignation des candidats.

Assemblée générale annuelle de l'Association valaisanne pour l'enseignement professionnel

Samedi 16 novembre, les directeurs et professeurs de l'enseignement professionnel et de l'orientation professionnelle se sont réunis en assemblée générale à Sion.

Cette réunion était placée sous la présidence de M. Edouard Delalay, de Saint-Léonard. M. Pierre Putallaz, président d'Ardon, assistait à cette réunion en qualité de président de la Fédération des magistrats, enseignants et fonctionnaires de l'Etat du Valais. La partie administra-

tive s'est déroulée le matin selon l'ordre du jour traditionnel. Dans le rapport présidentiel nous avons relevé que l'association est affiliée à l'Union suisse pour l'enseignement professionnel.

Chacun a pris note avec satisfaction des résultats obtenus dans les conversations avec le Conseil d'Etat, sur le plan de la rétribution de l'ensemble des agents de la fonction publique. L'association est également entrée en pourparlers avec les autorités cantonales en vue d'une adaptation de travail des maîtres professionnels.

Tous les trois ans, les membres du comité sont soumis à élection. Le comité en place a été réélu au complet et se compose de la manière suivante:

Président: M. E. Delalay, de l'école de Sion.

Vice-président: M. Amacker, de l'école de Brigue.

Secrétaire: M. Sartoretti, de l'école de Sion.

Caissier: M. Balet, de l'école de Sion. Membres: MM. Zenhausern, Viège, Stauffer, Sion et Monthey, et Coppey, Martigny.

Un dîner en commun a réuni tous les participants après l'apéritif offert par la municipalité d'Ardon.

Dans l'après-midi, les participants entendirent un exposé de M. Henri Rohi qui a traité « L'évolution économique moderne et ses conséquences pour le Valais ».

Informations étrangères

Drame de la route en Alsace

Tracteur contre car: 6 morts, 27 blessés

COLMAR. — Une grave collision survenue hier matin en Alsace entre un tracteur semi-remorque allemand et un autocar a fait 6 morts et 27 blessés, dont 17 grièvement atteints.

C'est alors qu'il s'était légèrement détaché de la gauche pour doubler une voiture, à l'entrée de Colmar, que l'autocar assurant la liaison régulière Guebwiller-Colmar a été heurté, à hauteur de la cabine, par le lourd tracteur. Glissant sur la chaussée enneigée malgré ses freins,

le semi-remorque enfonça ensuite le flanc du véhicule, aplatisant le car en son milieu, à l'endroit où se trouvaient assis les voyageurs.

Quatre d'entre eux ont été tués sur le coup. Deux autres ont succombé peu après leur admission à l'hôpital Pasteur de Colmar où 17 blessés sont encore dans un état grave. Dix personnes atteintes plus légèrement ont déjà pu où pourront prochainement regagner leur domicile.

FRANC FRANÇAIS SAUVÉ?

**◆ Mutisme des présidents de banques à Bâle
◆ M. Couve de Murville parle aux Français**

PARIS — Personne n'a mis en doute à Bâle la solidarité internationale et tous les concours dont la France aurait ou aura besoin dans l'avenir en matière de soutien lui seront acquis sans aucune réserve, a déclaré M. Maurice Couve de Murville ce soir dans une interview radiotélévisée.

Auparavant, le premier ministre avait souligné que la crise monétaire n'est pas une crise proprement française, mais internationale. Cette crise, a-t-il ajouté, « est partie sur une spéculation effrénée, je dirais même phénoménale, de la monnaie allemande, dont certains prétendent qu'elle doit être réévaluée ». « Elle a atteint en réalité toute l'Europe et même les Etats-Unis. »

Evocation des événements de mai et juin

M. Maurice Couve de Murville a souligné la volonté du gouvernement de ne pas modifier la politique économique de la France, qui, a-t-il dit, est une « politique d'expansion, fondée sur l'affirmation que nous avons toujours faite que la France ne pourrait sortir de la situation où les événements de mai et de juin l'ont poussée, qu'en développant au maximum sa production dans un climat d'expansion. »

Revenant sur le caractère international de la crise, le premier ministre a poursuivi: « Voilà bien longtemps que la France dit que le système monétaire est malade et qu'il faut remédier à cette maladie

par un accord entre tous les pays intéressés. Cela n'a pas été fait malheureusement, il n'empêche cependant que cette solidarité internationale existe et est comprise par tous. »

La deuxième partie de l'interview de M. Maurice Couve de Murville a été consacrée au problème spécifiquement français de la crise et à une analyse critique de la situation économique et sociale du pays.

Réviser le budget 1969 et préparer celui de 1970

L'aspect positif de cette situation est, pour le premier ministre, le développement de la production, le plafonnement du chômage, l'état satisfaisant du commerce extérieur ainsi que le maintien des prix dans les limites que le gouvernement s'était fixées.

En revanche, pour M. Couve de Murville, d'autres secteurs nécessitent une remise en ordre.

Il y a tout d'abord le déficit « très important pour 1968 », mais « inévitable après les grèves et l'arrêt de l'économie pendant les grèves des mois de mai et juin ». Ce déficit, a dit M. Couve de Murville, est excessif et ce en dépit des augmentations d'impôts auxquelles on a dû recourir. Les charges publiques pèsent trop sur l'économie et donc sur les prix et la monnaie.

D'autre part, a poursuivi le premier ministre, « notre politique de crédit n'est pas

bonne et elle doit être adaptée à la situation d'un grand pays, dont la production est en plein développement. »

Il faut dès maintenant, a ensuite affirmé M. Couve de Murville, entreprendre un effort pour réviser le budget de 1969 et commencer à préparer celui de 1970 qui marquera le retour réel à l'équilibre. Ce retour ne doit pas se faire par une augmentation des recettes, c'est-à-dire par l'impôt, mais par une réduction des charges excessives sur le budget (par exemple la gestion des entreprises nationalisées).

L'ordre public ne sera plus troublé

M. Maurice Couve de Murville a conclu en affirmant son optimisme en ce qui concerne l'avenir de la France.

« Nous avons une bonne base de départ, a indiqué le premier ministre. A l'heure actuelle, il y a une majorité politique qui soutient le gouvernement, il y a le chef de l'Etat, et je n'ai pas besoin d'en dire davantage. L'ordre public a été rétabli et ne sera plus troublé, y compris dans les universités et les écoles. L'économie a repris sa marche en avant, mais nous devons dire que la France n'a pas encore surmonté complètement et définitivement le choc de la crise de mai. »

« Toutes les conditions, a-t-il ajouté, sont réunies pour qu'elle le fasse maintenant, en ce qui concerne la politique et en ce qui concerne l'économie. » « Il faut que tous ensemble nous reprenions en main notre destin. »

BOURSE DE NEW YORK		
Alcoa	14 1/8	18 1/8
Amer. Tel.	27 1/4	27 1/4
Caterpillar	54 1/2	57 1/2
Cons. Nat. G.	46 1/8	45.—
Corn Prod.	32.—	32 1/2
Dow Chem.	42.—	42 1/2
Dupont	81 1/2	81.—
Eastm. Kodak	172.—	170 1/2
Ford	78 1/2	77 1/2
Gen. Elec.	57 1/4	57 1/4
Gen. Foods	95 1/4	96 1/4
Gen. Motors	86 1/2	86 1/4
Gen. Tel. Elec.	84 1/2	84 1/2
Goodyear	43 1/4	44 1/2
IBM	61 1/4	59 1/4
Intl. Nickel	325.—	322 1/2
Intl. Paper	36 1/2	36 1/2
Intl. Tel.	37 1/4	37.—
Kennecott	58 1/2	60 1/4
Litton	47 1/2	48 1/2
Mobil Oil	81.—	79 1/2
Montgomery	57 1/2	57.—
Nat. Cash. Reg.	48.—	50 1/4
Natl. Dist.	122 1/2	121 1/2
Pac. Gas. El.	38 1/4	39 1/4
Pennsy RR	37.—	37 1/2
Phil. Morris	62 1/2	61 1/2
Proct. Gamble	57 1/2	58 1/2
Royal Dutch	89 1/2	90 1/2
St. Oil NJ	58 1/2	60 1/4
Un. Carbide	83.—	84.—
Un. Royal	45 1/2	44 1/2
US Steel	66.—	66 1/2
Woolworth	40 1/4	41 1/2
Can. Pac.	34 1/2	35 1/2
Ches. Ohio	72.—	83 1/2
Dow Jones	92.—	71 1/2
Industrie	963.89	963.76
Rails	271.24	271.35
Utilité	138.87	140.31
Volum.	14.890	14.390

PKZ le vêtement de qualité chez
DUCRET-LATTION
 Avenue de la Gare
MARTIGNY
 P 2027 S

Le Confédéré
 dernière usinée
QUOTIDIEN
 ÉDITE PAR LE PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

Vêtements

 Place Centrale
Martigny P 4656 S

FRANC FRANÇAIS SAUVÉ ?

- ◆ Mutisme des présidents de banques à Bâle
- ◆ M. Couve de Murville parle aux Français

La séance des présidents des banques d'émission des Six pays du Marché commun n'a que peu duré. Rien n'a été communiqué sur le résultat des délibérations qui ont pris fin hier peu avant 15 heures. Voilà pourquoi on attendait avec intérêt l'allocution du premier ministre français, M. Couve de Murville, qui, par le truchement de la radio et de la télévision, devait révéler au pays les mesures prises pour sauver le franc français, menacé de dévaluation.

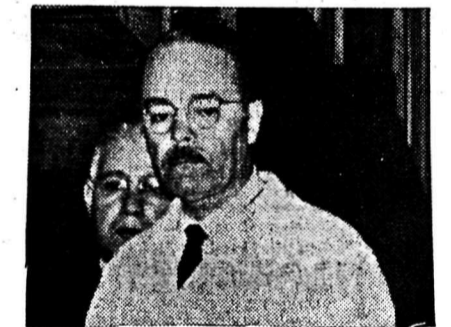


PANAGOULIS refuse la grâce



Alexandros Panagoulis (notre photo), condamné à mort pour avoir tenté d'abattre le premier ministre grec, a refusé de présenter un recours en grâce.

Fin sans gloire du médecin de Pie XII



Le professeur Riccardo Galeazzi-Lisi, qui fut le médecin de Pie XII est mort à Rome

GROMYKO en appelle à l'OTAN notamment à ses « premiers violons dans le concert atlantique » (sic)

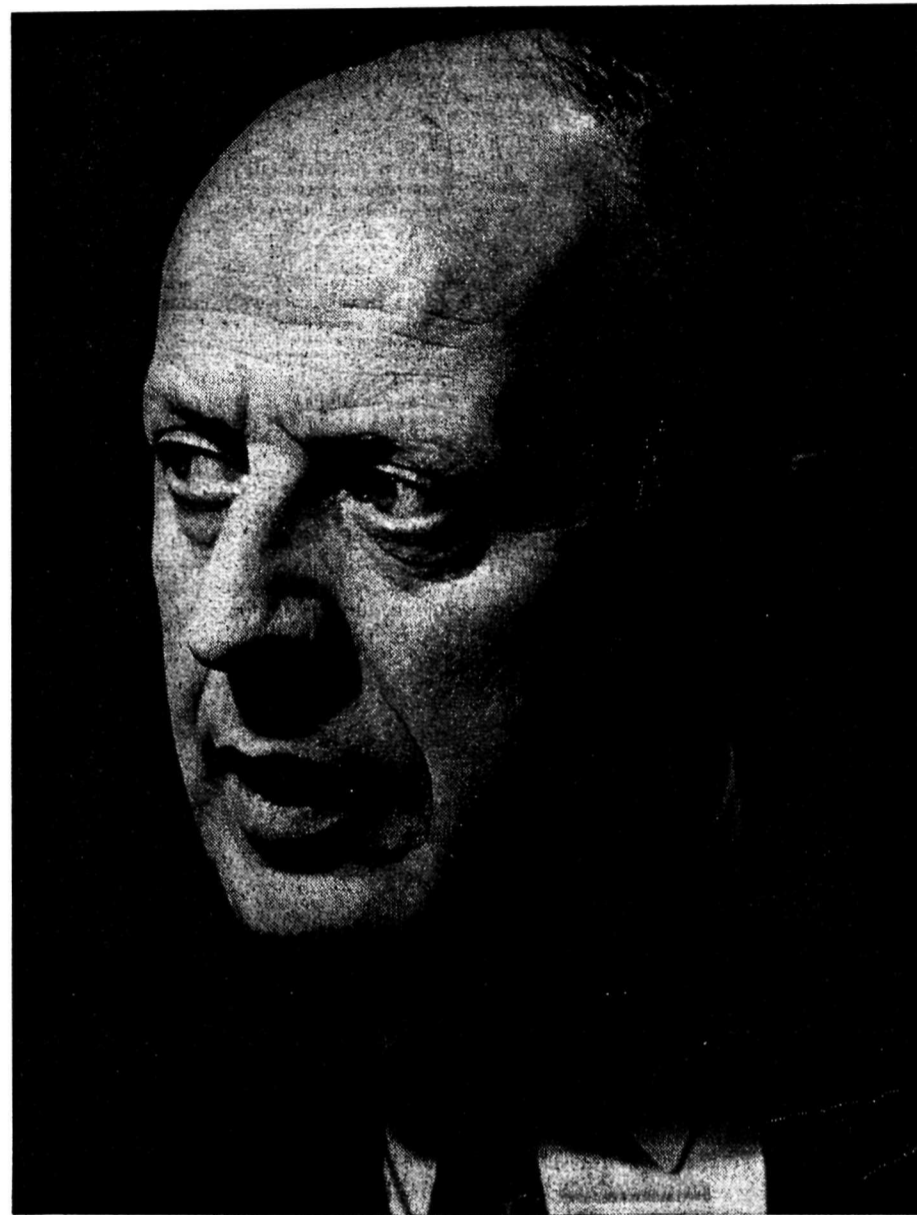
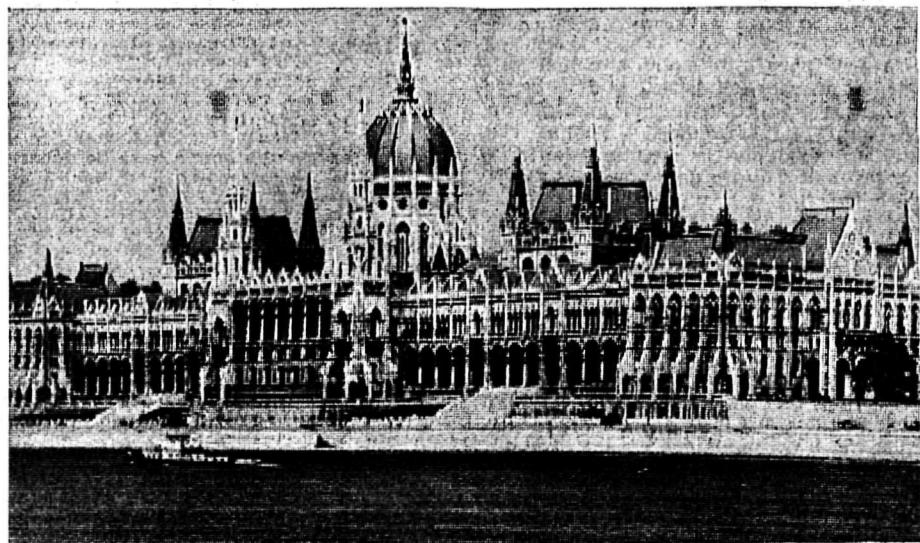
samedi dernier, à l'âge de 76 ans. On lui reprocha d'avoir vendu à la presse des photographies du pape agonisant et d'avoir offert en publication à un journal des notes détaillées sur l'agonie du pontife. Il fut suspendu de l'ordre des médecins mais il fut réintégré l'année suivante en 1960. Depuis il vécut oublié. Sa mort n'a été apprise qu'après un avis de décès publié hier matin, lundi, dans un journal romain.

M. Andreï Gromyko a lancé hier soir un appel au Conseil de l'OTAN, qui vient de se réunir à Bruxelles, et en particulier, a-t-il dit, à ses « premiers violons dans le concert atlantique ».

Le ministre soviétique des affaires étrangères a, dans une conférence de presse, invité l'organisation, en des termes jugés très modérés, à travailler à diminuer la tension internationale, comme les pays socialistes, plutôt que de chercher à l'aggraver.

AU RENDEZ-VOUS DE BUDAPEST 56 partis communistes du monde

La commission préparatoire de la conférence mondiale des PC a ouvert ses travaux hier soir à 16 heures GMT à Budapest. 56 partis y sont représentés. Notre photo : l'édifice du Parlement de Budapest, sur les rives du Danube.



Depuis hier, au Tribunal de Lausanne

Grand procès en diffamation dans les milieux du théâtre

Lundi à 8 h. 30, devant le Tribunal cantonal, au Palais de Montbenon, s'est ouvert le procès intenté à M. Charles Apothéloz par la Société des auteurs et compositeurs de langue française.

Lire dans ce numéro les impressions d'audience d'André Marcel.

Notre photo : M. Charles Apothéloz.

(Photo Monique Jacot).

Melina Mercouri écrit aux Quatre Grands



Mme Melina Mercouri a déclaré hier à la presse, qu'elle avait envoyé un télégramme au président Johnson, à M. Harold Wilson, à M. Kossyguine et au général de Gaulle, leur demandant d'intervenir en faveur du Grec Panagoulis.

Coup de théâtre en marge du Prix 1968

Aragon démissionne du jury du Goncourt



En même temps qu'était attribué (à Bernard Clavel) le Prix Goncourt, l'un des membres du jury, le poète Aragon donnait sa démission. On reconnaît de gauche à droite : R. Queneau, R. Dorjelès, P. Hériat, A. Salacrou, A. Arnoux et J. Bazin.